

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 3.1

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-246

RECOMMANDATION : STM-4725-02-14-54

D'ADJUGER trois (3) contrats d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture de vitres et de pare-brises pour autobus urbains, dans le cadre des achats regroupés de la Société de transport de Montréal (STM), de la Société de Transport de Laval (STL), du Réseau de Transport de Longueuil (RTL), du Réseau de Transport de la Capitale (RTC), de la Société de transport de Sherbrooke (STSherbrooke), de la Société de transport de Lévis (STLévis), de la Société de transport de l'Outaouais (STO), de la Société de Transport de Trois-Rivières (STTR) et de la Société de Transport du Saguenay (STSaguenay).

Les trois (3) contrats seront adjugés aux entreprises suivantes, tel que détaillé à l'annexe jointe à la recommandation.

- PRÉVOST, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC.
- NORTH AMERICAN TRANSIT SUPPLY CORPORATION
- CBM N.A INC.

Pour un montant, pour la STM, de 1 080 452,55 \$, plus les taxes de 161 797,77 \$, pour un montant maximum de 1 242 250,32 \$ toutes taxes incluses.

Suite de la rubrique « Recommandation » annexée à la présente recommandation

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 1 242 250,32 \$ TTI

REQUÉRANT :

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT



Nom : Line Boucher

Titre : Directrice

DATE : 9/10/2014

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

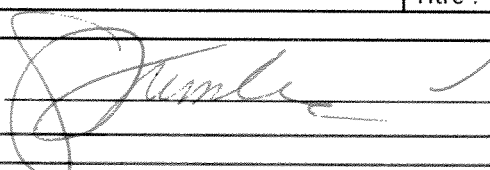


Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif

DATE : 15/10/2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :



EXPOSÉ DU BESOIN :

Cette recommandation porte sur l'adjudication de trois (3) contrats pour la fourniture de vitres et pare-brises pour les autobus des sociétés de transport, et ce, afin d'assurer la continuité des activités.

Dans le cadre des objectifs de globalisation des achats et de réduction des coûts, cet appel d'offres favorise les économies d'échelle et facilite le processus d'approvisionnement pour les sociétés participantes.

Les prévisions des besoins, pour la STM, ont été évaluées par la Division gestion des matières, entreposage et distribution de la Direction chaîne d'approvisionnement, en collaboration avec la Direction entretien bus.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

3.1

OBJET : STM-4725-02-14-54 (Adjudication)
Fourniture de vitres et de pare-brises pour autobus urbains (achats regroupés)

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées : N/A
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 5
Nombre de soumissions déposées : 3

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A

Comité du CA N/A

DÉMARCHE ET CONCLUSION

La démarche de l'appel d'offres

Un appel d'offres a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal*, le 11 juillet 2014 et sur SEAO, le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 18 août 2014.

Le marché

L'appel d'offres s'adressait aux plus importants distributeurs de vitres et de pare-brises pour autobus urbains.

Analyse des soumissions

Cinq (5) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois (3) d'entre elles ont déposé une offre, qui ont été déclarées recevables. Les prix sont fermes pour les dix-huit (18) premiers mois du contrat. Par la suite, une augmentation, selon l'Indice des prix des produits industriels (IPPI), est permise au dix-neuvième (19^e) mois du contrat.

Règle d'adjudication

Comme le prévoyaient les termes et conditions de l'appel d'offres, il est recommandé d'adjuger les contrats aux soumissionnaires conformes ayant soumissionné le prix le plus bas par item au bordereau de prix.

Option(s) de renouvellement

Le contrat ne prévoit aucune option de renouvellement.

Suite de la rubrique « Démarche et conclusion » annexée à la présente recommandation

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

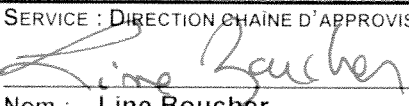
Le regroupement d'achats entre les sociétés de transport a permis d'une part de globaliser les besoins et, d'autre part, d'échanger afin d'obtenir de meilleures offres en terme de coût et de qualité, permettant ainsi à la STM d'améliorer ses performances sociales, économiques et environnementales dans ses processus d'achat.

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT


Nom : Gérard Leong
Titre : Administrateur de contrats

DATE : 20/10/2014


Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 21/10/2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4725-02-14-54 (Adjudication)
Fourniture de vitres et de pare-brises pour autobus urbains (achats regroupés)

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE : « Recommandation »

Adjudicataires	STM	RYC	RTL	STL	STO	STSheerbrooke	STSaguenay	STLavis	STTR	Total adjudicataire
PEVOST, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC.	944 079,43 \$	563 789,93 \$	205 443,60 \$	72 784,32 \$	203 733,74 \$	38 785,81 \$	74 955,00 \$	-35 745,58 \$	14 503,51 \$	2 153 831,62 \$
CBM N A INC	74 913,77 \$	7 411,73 \$	3 373,45 \$	4 233,41 \$	18 938,82 \$	734,12 \$	0,00 \$	1 108,57 \$	131,19 \$	110 543,05 \$
NORTH AMERICA TRANSIT SUPPLY CORPORATION (NATSCO)	61 459,35 \$	21 804,00 \$	5 651,20 \$	2 935,50 \$	13 328,30 \$	3 617,40 \$	0,00 \$	0,00 \$	557,60 \$	108 373,35 \$
Montant sans taxes	1 080 452,55 \$	693 025,66 \$	214 468,25 \$	79 963,23 \$	235 998,86 \$	43 138,33 \$	74 955,00 \$	36 854,15 \$	16 192,30 \$	2 374 048,33 \$
TPS (5%)	54 022,63 \$	29 651,28 \$	10 723,41 \$	3 998,16 \$	11 799,94 \$	2 156,82 \$	3 747,75 \$	1 842,71 \$	759,02 \$	118 702,42 \$
TVQ (9,975%)	107 776,14 \$	59 154,31 \$	21 393,21 \$	7 976,33 \$	23 540,89 \$	4 303,05 \$	7 476,76 \$	3 676,20 \$	1 515,43 \$	236 811,32 \$
Montant total avec taxes	1 242 250,32 \$	681 831,25 \$	246 584,87 \$	91 937,72 \$	271 339,69 \$	49 598,29 \$	86 179,51 \$	42 373,06 \$	17 467,35 \$	2 729 562,07 \$

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE : « Démarche et conclusion »

Estimation

Pour la STM, l'estimation de contrôle pour ce contrat, était de 1 723 437,14 \$ toutes taxes incluses. Le prix soumis de 1 242 250,32 \$ toutes taxes incluses est donc inférieur de 481 186,82 \$ (27,92 % favorable). Le prix du présent contrat représente un écart favorable de 12,96 % par rapport au dernier prix payé par la STM. Cet écart favorable s'explique par une forte compétitivité entre les soumissionnaires et l'utilisation du bordereau unifié regroupant toutes les sociétés.

Historique des contrats précédents

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM-4048-07-11-47	CA-2011-333	1 255 970,85 \$	1 ^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2014	Contrat de base

SOMMAIRE EXÉCUTIF

3.1

OBJET : STM-4725-02-14-54 (Adjudication)
Fourniture de vitres et de pare-brises pour autobus urbains (achats regroupés)

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	00000			
Compte	161001			
Ordre interne	000000			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	1 242 250,32 \$	\$	\$	1 242 250,32 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de 1^{er} décembre 2014 à 30 novembre 2017

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	30 012,57 \$	360 150,85 \$	690 289,13 \$	1 080 452,55 \$
(B) TPS	1 500,63 \$	18 007,54 \$	34 514,46 \$	54 022,63 \$
(C) TVQ	2 993,75 \$	35 925,05 \$	68 856,34 \$	107 775,14 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	34 506,95 \$	414 083,44 \$	793 659,93 \$	1 242 250,32 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	3 380,71 \$	40 568,47 \$	77 756,24 \$	121 705,42 \$
(F) Montant net (D-E)	31 126,24 \$	373 514,97 \$	715 903,69 \$	1 120 544,90 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 08-11-2017

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 3.2

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-247

RECOMMANDATION : STM-4132-10-11-16

D'AUTORISER l'exercice de la deuxième et dernière option de renouvellement des contrats pour la fourniture de produits chimiques de nettoyage et d'entretien, de produits d'entretien sanitaire et accessoires et d'équipements, accessoires et pièces de réparation, pour la période du 11 décembre 2014 au 10 décembre 2015, pour un montant de 2 273 225,40 \$, plus les taxes de 340 415,50 \$, pour un montant maximum de 2 613 640,90 \$, aux Adjudicataires détaillés à l'annexe de la présente recommandation, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4132-10-11-16.

Le tout pour un montant de 2 273 225,40 \$, plus les taxes de 340 415,50 \$, pour un montant maximum de 2 613 640,90 \$ toutes taxes incluses.

Suite de la rubrique « Recommandation » annexée à la présente.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 2 613 640,90 \$ TTI

REQUÉRANT :
CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 16/10/2014

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif

DATE : 16/10/2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Pour assurer la continuité de ses activités, la STM a besoin de différents produits afin d'effectuer diverses activités de nettoyage sur les équipements, les infrastructures et le matériel roulant. Il s'agit de produits nettoyants, d'absorbants, de papiers divers, de sacs de plastique, de vêtements jetables, de tapis, de balais, de vadrouilles, de brosses, de seaux, de poubelles, etc.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division gestion des matières, entreposage et distribution, en collaboration avec la Division approvisionnement exploitation de la Direction chaîne d'approvisionnement.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4132-10-11-16 (deuxième et dernière option de renouvellement) - Fourniture de produits chimiques de nettoyage et d'entretien, de produits sanitaires et accessoires et d'équipements, accessoires et pièces de réparation

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« RECOMMANDATION »

Adjudicataires :

- Acklands-Grainger pour un montant maximum de 102 371,49 \$ avant taxes
- West Penetone pour un montant maximum de 173 768,35 \$ avant taxes
- Industries Wipeco pour un montant maximum de 63 641,88 \$ avant taxes
- Produits chimiques Sany pour un montant maximum de 102 025,60 \$ avant taxes
- Produits chimiques Gilco inc. pour un montant maximum de 33 814,39 \$ avant taxes
- Emballages B & C limitée (les) pour un montant maximum de 109 449,33 \$ avant taxes
- Produits chimiques Cartier limitée pour un montant maximum de 123 278,69 \$ avant taxes
- Cie d'équipements sanitaires limitée pour un montant maximum de 36 242,56 \$ avant taxes
- Kent automotive pour un montant maximum de 79 761,82 \$ avant taxes
- Le Groupe JSV inc. pour un montant maximum de 298 647,94 \$ avant taxes
- Larose et fils limitée pour un montant maximum de 56 702,94 \$ avant taxes
- Emballages Jean Cartier inc. pour un montant maximum de 836 797,16 \$ avant taxes
- Produits chimiques Magnus pour un montant de maximum de 31 969,57 \$ avant taxes
- Fematics Canada pour un montant maximum de 27 785,06 \$ avant taxes
- Multi-pression LC pour un montant maximum de 16 753,88 \$ avant taxes
- Tennant Co pour un montant maximum de 180 214,74 \$ avant taxes

SOMMAIRE EXÉCUTIF

3.2

OBJET : STM-4132-10-11-16 (deuxième et dernière option de renouvellement) - Fourniture de produits chimiques de nettoyage et d'entretien, de produits sanitaires et accessoires et d'équipements, accessoires et pièces de réparation

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
 Prolongation :
 Renouvellement :

 De gré à gré :
 Sur invitation : Publique :

 Nombre d'entreprises invitées :
 Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres :
 Nombre de soumissions déposées :

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques : n/a
 Analyse technique :
 Analyse des prix :
 Analyse de qualité :

 Rapport sur la conformité des soumissions :
 Rapport d'évaluation des offres :

 Liste des soumissionnaires :
 Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A

Comité du CA N/A

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM-4132-10-11-16	CA-2012-146	4 520 022,77 \$	2012-06 au 2013-12	Adjudication du contrat de base
STM-4132-10-11-16	CA-2012-333*	- 378 539,67 \$	-	Résiliation du Bloc 29
		284 660,85 \$	2012-12 au 2013-12	Ré-adjudication du Bloc 29
STM-4132-10-11-16	CA-2013-029	45 591,89 \$	2013-03 au 2013-06	Augmentation enveloppe budgétaire Bloc 1 - Aerochem
STM-4132-10-11-16	CA-2013-304	3 206 311,06 \$	2013-12 au 2014-12	Exercice de la 1 ^{ère} option

*À la suite de défauts de l'Adjudicataire, le contrat a été résilié et un nouveau a été adjugé au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, pour le bloc 29.

La présente recommandation vise à autoriser l'exercice de la deuxième et dernière option de renouvellement d'une durée de douze (12) mois.

Justification de la levée d'option

Selon les termes et conditions de l'appel d'offres, les Adjudicataires peuvent se prévaloir d'une augmentation égale à l'Indice des prix à la consommation pondéré (IPCP) du mois de juillet 2014, soit 1,07 %.

Des travaux visant la transition de produits vers des produits écologiques sont actuellement en cours. Considérant que l'augmentation maximale se limite à 1,07 %, il est plus avantageux de lever l'option de renouvellement plutôt que de procéder immédiatement à de nouveaux appels d'offres, puisque nous constatons des augmentations de prix comprises entre 0,73 % et 7,84 % pour des achats ponctuels effectués dans le même marché.

Le montant pour la présente option de renouvellement est de 2 613 640,90 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 10 291 687,80 \$ toutes taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Les présents contrats nous permettent d'assurer la disponibilité du matériel, tout en permettant d'effectuer une transition vers des produits plus écologiques.

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Gaétane Bélanger DATE : 7 oct 2014
 Nom : Gaétane Bélanger
 Titre : Administrateur de contrats

Line Boucher DATE : 7/10/2014
 Nom : Line Boucher
 Titre : Directrice

SOMMAIRE EXÉCUTIF

3,2

OBJET : STM-4132-10-11-16 (deuxième et dernière option de renouvellement) - Fourniture de produits chimiques de nettoyage et d'entretien, de produits sanitaires et accessoires et d'équipements, accessoires et pièces de réparation

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	00000			
Compte	161001			
Ordre interne	000000			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	2 613 640,90 \$	\$	\$	2 613 640,90 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de 11 décembre 2014 à 10 décembre 2015

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	131 147,62 \$	2 142 077,78 \$	0,00 \$	2 273 225,40 \$
(B) TPS	6 557,38 \$	107 103,89 \$	0,00 \$	113 661,27 \$
(C) TVQ	13 081,98 \$	213 672,26 \$	0,00 \$	226 754,23 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	150 786,98 \$	2 462 853,93 \$	0,00 \$	2 613 640,90 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	14 772,86 \$	241 290,07 \$	0,00 \$	256 062,93 \$
(F) Montant net (D-E)	136 014,12 \$	2 221 563,86 \$	0,00 \$	2 357 577,97 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

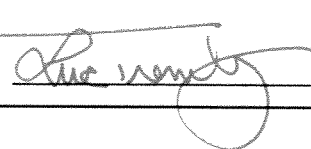
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 4-11-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 3.3

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-248

RECOMMANDATION : STM-4690-12-13-47

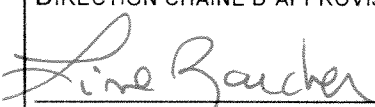
D'ADJUGER à l'ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ DU CENTRE-VILLE INC., opérant sous la bannière ACCÈS COMMUNICATIONS, un contrat pour l'achat de pièces de rechange inventoriées (bloc A) de marque Harris, pour le système de radiocommunication, pour une période de trente-six (36) mois, pour un montant de 202 252,67 \$, plus les taxes de 30 287,33 \$, pour un montant maximum de 232 540,01 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-4690-12-13-47 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'ADJUGER à l'ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ DU CENTRE-VILLE INC., opérant sous la bannière ACCÈS COMMUNICATIONS, un contrat pour l'achat de pièces de rechange non inventoriées (Bloc B) de marque Harris, pour le système de radiocommunication, pour une période de trente-six (36) mois, pour un montant de 318 500,00 \$, plus les taxes de 47 695,38 \$, pour un montant maximum de 366 195,38 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-4690-12-13-47 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.


LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 598 735,39 \$ TTI

REQUÉRANT :
DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS


Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 27/10/2014


Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif

DATE : 27/10/2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Dans le cadre de ses opérations, la STM a besoin d'acquérir des pièces de rechange pour son système de radiocommunication d'exploitation, pour le réseau autobus ainsi que celui du métro.

L'appel d'offres contenait deux (2) blocs permettant de combler tous les besoins de la STM, au sein d'un même appel d'offres. Le premier bloc correspondait aux achats de pièces inventoriées à la STM et le second bloc aux achats non inventoriés.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division gestion des matières, entreposage et distribution de la Direction chaîne d'approvisionnement.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

3.3

OBJET : STM-4690-12-13-47 (Adjudication)
Achat de pièces de rechange de marque Harris, pour le système de radiocommunication

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 2
Nombre de soumissions déposées : 1

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A

Comité du CA N/A

DÉMARCHE ET CONCLUSION

La démarche de l'appel d'offres

Un appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal, le 8 août 2014 et sur SEAO, le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 5 septembre 2014.

Le marché

L'appel d'offres s'adressait aux entreprises spécialisées dans le domaine de radiocommunication pouvant fournir des pièces de marque Harris. Ce marché est très restreint, dû à la compatibilité des pièces de rechange avec le système d'exploitation de la STM.

L'analyse des soumissions

Deux (2) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et un seul soumissionnaire, soit l'ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ DU CENTRE-VILLE INC., opérant sous la bannière ACCÈS COMMUNICATIONS, a déposé une offre pour chacun des blocs, lesquelles ont été déclarées recevables.

La règle d'adjudication

La règle d'adjudication, pour le bloc A, est la suivante :

- Un contrat est adjugé à un ou plusieurs soumissionnaires conformes, en fonction du prix unitaire le plus bas par item, incluant l'escompte de paiement.

La règle d'adjudication pour le bloc B est la suivante :

- Un contrat est adjugé au soumissionnaire conforme ayant offert le plus haut pourcentage d'escompte sur la liste de prix du fabricant Harris.

Suite de la rubrique « Démarche et conclusion » annexée à la présente recommandation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

N/A

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

DATE : 2014-10-28

DATE : 27/10/2014

Nom : Nathalie Lessard
Titre : Administrateur de contrats

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4690-12-13-47

Achat de pièces de rechange de marque Harris, pour le système de radiocommunication

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« Démarche et conclusion »

L'estimation

Bloc A :

L'estimation de contrôle, pour le bloc A, était de 246 434,00 \$ toutes taxes incluses. Le prix soumis 232 540,01 \$ toutes taxes incluses est donc inférieur de 13 893,99 \$ (6 % favorable).

Il est permis, en rapport au bloc A, une augmentation annuelle à chaque date d'anniversaire du contrat, selon l'Indice des prix à la consommation (IPC).

Bloc B :

L'estimation de contrôle, pour le bloc B, était de 382 291,88 \$ toutes taxes incluses. Le prix soumis à l'ouverture était de 402 412,50 \$ toutes taxes incluses, donc supérieur de 20 120,62 \$ (5 % défavorable).

Étant donné que nous n'avons qu'un seul soumissionnaire conforme, une négociation a été effectuée pour ce bloc, puisque le prix soumissionné présentait un écart avec l'estimation de contrôle. Le nouveau prix obtenu est de 366 195,38 \$ toutes taxes incluses, donc inférieur de 16 096,50 \$ (4 % favorable). Pour ce bloc, l'escompte est ferme pour la durée du contrat.

Ce contrat ne comporte aucune option de renouvellement.

L'historique des contrats précédents

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM-4312-08-12-17	CA-2012-263	1 065 908,74 \$	octobre 2012 à octobre 2013	Contrat de base
STM-4312-08-12-17	CA-2013-180	488 643,75 \$	octobre 2013 à octobre 2014	Option de renouvellement

SOMMAIRE EXÉCUTIF

3.3

OBJET : STM-4690-12-13-47 (Adjudication)
Achat de pièces de rechange de marque Harris, pour le système de radiocommunication

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	00000	Type « U »		
Compte	161001			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	232 540,01\$	366 195,38 \$	\$	598 735,39 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de novembre 2014 à novembre 2017

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	28 930,71 \$	173 584,32 \$	318 237,65 \$	520 752,68 \$
(B) TPS	1 446,54 \$	8 679,22 \$	15 911,88 \$	26 037,63 \$
(C) TVQ	2 885,84 \$	17 315,04 \$	31 744,21 \$	51 945,08 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	33 263,09 \$	199 578,58 \$	365 893,74 \$	598 735,39 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	3 258,85 \$	19 553,07 \$	35 847,24 \$	58 659,14 \$
(F) Montant net (D-E)	30 004,24 \$	180 025,51 \$	330 046,50 \$	540 076,25 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

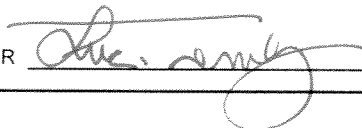
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 4-11-2017

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 3.4

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-249

RECOMMANDATION : STM-4797-05-14-58

D'ADJUGER quatre (4) contrats d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture de filtres pour autobus urbains, dans le cadre des achats regroupés de la Société de transport de Montréal (STM), de la Société de Transport de Laval (STL), du Réseau de Transport de Longueuil (RTL), du Réseau de Transport de la Capitale (RTC), de la Société de transport de Sherbrooke (STSherbrooke), de la Société de transport de Lévis (STLévis) et de la Société de transport de l'Outaouais (STO).

Les quatre (4) contrats seront adjugés aux entreprises suivantes, tel que détaillé à l'annexe jointe à la recommandation :

- PRÉVOST, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC.
- CUMMINS EST DU CANADA
- CBM N.A INC.
- NEOPART CANADA INC

Pour un montant, pour la STM, de 2 517 441,39 \$, plus les taxes de 376 986,85 \$, pour un montant maximum de 2 894 428,24 \$ toutes taxes incluses.

Suite de la rubrique « Recommandation » annexée à la présente recommandation

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 2 894 428,24 \$ TTI

REQUÉRANT :

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : **Line Boucher**
Titre : **Directrice**

DATE : 17/10/2014

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Nom : **Alain Brière**
Titre : **Directeur exécutif**

DATE : 17/10/2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Cette recommandation porte sur l'adjudication de quatre (4) contrats pour la fourniture de filtres pour les divers autobus des sociétés de transport, et ce, afin d'assurer la continuité des activités.

Dans le cadre des objectifs de globalisation des achats et de réduction des coûts, cet appel d'offres favorise les économies d'échelle et facilite le processus d'approvisionnement pour les sociétés participantes.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division gestion des matières, entreposage et distribution de la Direction chaîne d'approvisionnement.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4797-05-14-58 (Adjudication)
Fourniture de filtres pour autobus urbains (achats regroupés)

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE : « Recommandation »

Adjudicataires	STM	RTC	RTL	STL	STO	ST-SHERBROOKE	ST-LÉVIS	Total adjudicataire
PÉVOST, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC.	1 034 266,71 \$	68 150,78 \$	177 288,18 \$	131 990,80 \$	88 274,19 \$	22 081,20 \$	11 584,01 \$	1 533 635,87 \$
CBM N.A INC.	550 652,40 \$	26 342,80 \$	73 782,20 \$	32 200,00 \$	27 337,80 \$	5 796,00 \$	2 346,00 \$	718 457,20 \$
CUMMINS EST DU CANADA	659 012,16 \$	376 912,42 \$	225 912,43 \$	67 954,16 \$	86 403,95 \$	24 064,34 \$	74 139,48 \$	1 514 398,93 \$
NEOPART CANADA INC	273 510,12 \$	0,00 \$	0,00 \$	17 486,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	290 996,12 \$
Montant sans taxes	2 517 441,39 \$	471 406,00 \$	476 982,81 \$	249 630,96 \$	202 015,94 \$	51 941,54 \$	88 069,48 \$	4 057 488,12 \$
TPS (5%)	125 872,07 \$	23 570,30 \$	23 849,14 \$	12 481,55 \$	10 100,80 \$	2 597,08 \$	4 403,47 \$	202 874,41 \$
TVQ (9,975%)	251 114,78 \$	47 022,75 \$	47 579,04 \$	24 900,69 \$	20 151,09 \$	5 181,17 \$	8 784,93 \$	404 734,44 \$
Total avec taxes	2 894 428,24 \$	541 999,05 \$	548 410,99 \$	287 013,20 \$	232 267,82 \$	59 719,79 \$	101 257,89 \$	4 665 096,97 \$

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE : « Démarche et conclusion »

Estimation

Pour la STM, le total de l'estimation de contrôle pour ces contrats, était de 3 682 586,69 \$ toutes taxes incluses. Le prix soumis de 2 894 428,24 \$, toutes taxes incluses, est donc inférieur de 788 158,45 \$ (21,40 % favorable). Le prix des contrats représente un écart favorable de 13,41 % par rapport au dernier prix payé par la STM. Cet écart favorable s'explique par une forte compétitivité entre les soumissionnaires et l'utilisation du bordereau unifié regroupant toutes les Sociétés.

Historique des contrats précédents

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM-4104-09-11-39	CA-2011-388	1 034 931,50 \$	15 décembre 2011 au 14 décembre 2014	Contrat de base

Ce montant ne comportait pas d'option de renouvellement.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

3.4

OBJET : STM-4797-05-14-58 (Adjudication) Fourniture de filtres pour autobus urbains (achats regroupés)	
PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :	
INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS : Nouveau contrat : <input checked="" type="checkbox"/> Prolongation : <input type="checkbox"/> Renouvellement : <input type="checkbox"/> De gré à gré : <input type="checkbox"/> Sur invitation : <input type="checkbox"/> Publique : <input checked="" type="checkbox"/> Nombre d'entreprises invitées : N/A Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 12 Nombre de soumissions déposées : 4	ANNEXES JOINTES : Avis des affaires juridiques : <input checked="" type="checkbox"/> Analyse technique : <input type="checkbox"/> Analyse des prix : <input type="checkbox"/> Analyse de qualité : <input type="checkbox"/> Rapport sur la conformité des soumissions : <input type="checkbox"/> Rapport d'évaluation des offres : <input type="checkbox"/> Liste des soumissionnaires : <input type="checkbox"/> Autres annexes : <input type="checkbox"/>
CHEMINEMENT DÉCISIONNEL (Comité GPP, comités du conseil d'administration) GPP <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/> Comité du CA N/A	
<u>DÉMARCHE ET CONCLUSION</u>	
<u>La démarche de l'appel d'offres</u> Un appel d'offres a été publié dans le quotidien <i>Le Journal de Montréal</i> , le 28 juillet 2014 et sur SEAO, le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 4 septembre 2014.	
<u>Le marché</u> L'appel d'offres s'adressait aux distributeurs de filtres de moteurs et de transmissions pour autobus urbains.	
<u>Analyse des soumissions</u> Douze (12) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre (4) d'entre elles ont déposé une offre, qui ont été déclarées recevables. Les prix sont fermes pour les douze (12) premiers mois du contrat. Par la suite, une augmentation, selon l'Indice des prix des produits industriels (IPPI), est permise au treizième (13 ^e) mois et au vingt-cinquième (25 ^e) mois du contrat.	
<u>Règle d'adjudication</u> Comme le prévoyaient les termes et conditions de l'appel d'offres, il est recommandé d'adjuger les contrats aux soumissionnaires conformes ayant soumissionné le prix le plus bas par item du bordereau de prix.	
<u>Option(s) de renouvellement</u> Le contrat ne prévoit aucune option de renouvellement.	
<i>Suite de la rubrique « Démarche et conclusion » annexée à la présente recommandation</i>	
DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) : Le regroupement d'achats entre les sociétés de transport a permis d'une part de globaliser les besoins et, d'autre part, d'échanger afin d'obtenir de meilleures offres en terme de coût et de qualité, permettant ainsi à la STM d'améliorer ses performances sociales, économiques et environnementales dans ses processus d'achat.	
PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION Nom : Julie Gallant Titre : Administrateur de contrats	SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT Nom : Line Boucher Titre : Directrice
DATE : 20-10-2014	DATE : 21/10/2014

SOMMAIRE EXÉCUTIF

3.4

OBJET : STM-4797-05-14-58 (Adjudication)
Fourniture de filtres pour autobus urbains (achats regroupés)

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	00000			
Compte	161001			
Ordre interne	000000			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	2 894 428,24\$	\$	\$	2 894 428,24\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de 15 décembre 2014 à 14 décembre 2017

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	34 964,46 \$	804 182,85 \$	1 678 294,08 \$	2 517 441,39 \$
(B) TPS	1 748,22 \$	40 209,14 \$	83 914,70 \$	125 872,07 \$
(C) TVQ	3 487,70 \$	80 217,24 \$	167 409,83 \$	251 114,78 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	40 200,38 \$	924 609,23 \$	1 929 618,61 \$	2 894 428,24 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	3 938,50 \$	90 585,57 \$	189 048,07 \$	283 572,15 \$
(F) Montant net (D-E)	36 261,88 \$	834 023,66 \$	1 740 570,54 \$	2 610 856,09 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

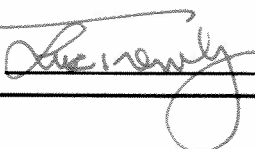
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE :

4-16-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 4.1.

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-250

RECOMMANDATION : STM-4186-01-12-68

D'AUTORISER la prolongation du contrat de services pour l'opération, le support, l'entretien et l'évolution de la solution informatisée pour le Centre de Contact Client (CCC) et la réponse vocale interactive (RVI), adjugé à l'entreprise BELL CANADA, pour une période maximale de trois (3) mois, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour un montant de 119 973,90 \$, plus les taxes de 17 966,10 \$, pour un montant maximum de 137 940,00 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4186-01-12-68 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 137 940,00 \$ TTI

REQUÉRANT :

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Nom : Luc Lamontagne
Titre : Directeur

DATE : 2014/10/01

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif

DATE : 6/10/2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

À la suite de l'adjudication du contrat pour l'acquisition d'une infrastructure et d'un contrat de services pour le Centre de Contact Client (CCC) et la réponse vocale interactive (RVI), à l'entreprise SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS (TELUS), par le Conseil d'administration lors de sa séance tenue le 2 juillet 2014 (STM-4698-01-14-68, Résolution CA-2014-163), une planification des travaux de basculement a été établie entre TELUS et le fournisseur actuel BELL CANADA.

Étant donné les dates impliquées, il est possible que le service ne soit pas transféré avant la fin du contrat actuel avec Bell Canada, prévue le 31 décembre 2014. Afin d'assurer le service pendant la transition, il faudra faire le pont entre l'ancien et le nouveau système.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division exploitation des systèmes et livraison des services aux utilisateurs de la Direction technologies de l'information, en collaboration avec la Direction Chaîne d'approvisionnement.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4186-01-12-68 (Prolongation)
Contrat de services pour l'opération, le support, l'entretien et l'évolution de la solution informatisée pour le Centre de Contact Client (CCC) et la réponse vocale interactive (RVI)

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :
De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres :
Nombre de soumissions déposées :

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :
Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :
Liste des soumissionnaires :
Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A

Comité du CA : **Sous-comité des technologies de l'information – 19 septembre 2014**

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM-4186-01-12-68	CA-2012-344	1 334 643,19 \$	1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014	Contrat de base

Le contrat prévoit, pour assurer la transition à la sortie, une prolongation de contrat d'une durée maximale de trois (3) mois. La présente recommandation vise à autoriser la prolongation du contrat, aux mêmes termes et conditions de l'appel d'offres STM-4186-01-12-68 et de la soumission produite par BELL CANADA.

Justification de la prolongation

Afin d'assurer le maintien des opérations de la plate-forme existante, du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au transfert complet du service vers TELUS, nous demandons une prolongation du contrat avec BELL CANADA.

Le montant, pour la présente prolongation, est de 137 940,00 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 1 472 583,19 \$ toutes taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

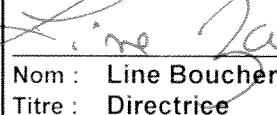
BELL CANADA a été reconnue pour son engagement envers la santé mentale, le développement durable et la protection de l'environnement en étant nommée parmi les 50 entreprises les plus socialement responsables au Canada dans le magazine Maclean's, les Affaires et en figurant dans le classement des 50 meilleures entreprises de 2013 de Corporate Knights.

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT


Nom : Mario Cournoyer

DATE : 01/10/2014


Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 11/10/2014

Titre : Administrateur de contrats

SOMMAIRE EXÉCUTIF

4.1

OBJET : STM-4186-01-12-68 (Prolongation)
 Contrat de services pour l'opération, le support, l'entretien et l'évolution de la solution informatisée pour le Centre de Contact Client (CCC) et la réponse vocale interactive (RVI)

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	39000			
Compte	552170			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	137 940,00 \$	\$	\$	137 940,00 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de janvier 2015 à mars 2015

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	0,00 \$	119 973,90 \$	0,00 \$	119 973,90 \$
(B) TPS	0,00 \$	5 998,70 \$	0,00 \$	5 998,70 \$
(C) TVQ	0,00 \$	11 967,40 \$	0,00 \$	11 967,40 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	137 940,00 \$	0,00 \$	137 940,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	13 514,23 \$	0,00 \$	13 514,23 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	124 425,77 \$	0,00 \$	124 425,77 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

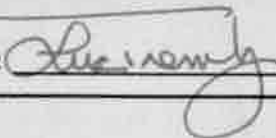
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 4-11-2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 4.2

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-251

RECOMMANDATION : STM-4372-10-12-40

D'AUTORISER l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services de recrutement et de placement pour postes temporaires à la STM, adjugé à l'entreprise Les Services de gestion Quantum limitée, à titre de fournisseur principal, pour une période de douze (12) mois, à compter du 5 décembre 2014, pour un montant de 150 000,00 \$, plus les taxes de 22 462,50 \$, pour un montant maximum de 172 462,50 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4372-10-12-40 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services de recrutement et de placement pour postes temporaires à la STM, avec la firme Thomson Tremblay Inc., à titre de fournisseur de relève, pour une période de douze (12) mois, à compter du 5 décembre 2014, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4372-10-12-40 et de la soumission produite.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 172 462,50 \$ TTI

REQUÉRANT :

RESSOURCES HUMAINES

Michel Lefebvre DATE : 02-10-2014

Nom : Michel Lefebvre

Titre : Directeur

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Alain Brière DATE : 31/10/2014

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : Thomson Tremblay

EXPOSÉ DU BESOIN :

La Direction des ressources humaines désire obtenir les services de firmes spécialisées en recrutement de personnel, afin d'aider la Division dotation et planification main-d'œuvre à combler des postes temporaires de personnel de bureau. Les postes concernent les employés de soutien en services de secrétariat général, secrétariat juridique et médical, service à la clientèle, comptabilité et réception.

La convention collective du syndicat du personnel administratif, technique et professionnel SCFP 2850, prévoit un mécanisme de remplacement et d'octroi de postes temporaires. Pour une période d'une durée inférieure à un (1) mois, la STM peut embaucher du personnel d'agence. Pour une période de moins de six (6) mois, la STM doit offrir le poste aux salariés réguliers du service, ensuite aux salariés avec un droit de rappel et, par la suite, peut embaucher du personnel d'agence.

Par conséquent, les gestionnaires effectuent ces demandes lors d'absences à court terme telles que la maladie, les congés, les vacances ou en attente des résultats d'un concours. Ces absences ne peuvent être comblées par d'autres moyens.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

4.2

OBJET : STM-4372-10-12-40 (Deuxième option de renouvellement)
Titre : Services de recrutement et de placement pour postes temporaires

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

<u>INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :</u>	<u>ANNEXES JOINTES :</u>
Nouveau contrat : <input type="checkbox"/> Prolongation : <input type="checkbox"/> Renouvellement : <input checked="" type="checkbox"/> De gré à gré : <input type="checkbox"/> Sur invitation : <input type="checkbox"/> Publique : <input checked="" type="checkbox"/> Nombre d'entreprises invitées : Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions déposées :	Avis des affaires juridiques : <input type="checkbox"/> Analyse technique : <input type="checkbox"/> Analyse des prix : <input type="checkbox"/> Analyse de qualité : <input type="checkbox"/> Rapport sur la conformité des soumissions : <input type="checkbox"/> Rapport d'évaluation des offres : <input type="checkbox"/> Liste des soumissionnaires : <input type="checkbox"/> Autres annexes : <input type="checkbox"/>

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL
(Comité GPP, comités du conseil d'administration)
GPP n/a Comité du CA n/a

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM-4372-10-12-40	CA-2012-342	351 547,56 \$	12/2012 à 12/2013	Contrat de base
STM-4372-10-12-40	CA-2013-271	351 547,56 \$	12/2013 à 12/2014	1 ^{ère} option de renouvellement

La présente recommandation vise à autoriser l'exercice de la deuxième option de renouvellement.

Justification de la levée d'option

La STM bénéficie actuellement d'un taux de majoration très compétitif sur les taux horaires du personnel temporaire; il s'agit du meilleur taux de majoration depuis l'exercice 2004. Il est donc plus avantageux pour la STM d'exercer l'option de renouvellement plutôt que de procéder à un nouvel appel d'offres. De plus, le taux de majoration est ferme jusqu'au terme du contrat.

Le montant pour la présente option de renouvellement est de 172 462,50 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 875 557,62 \$ toutes taxes incluses.

NOTE INFORMATIONS FINANCIÈRES : Aucune imputation comptable n'apparaît dans la rubrique « Informations financières », car le financement des besoins est déterminé en fonction de sources d'imputation à définir pendant la durée du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

n/a

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

DATE : 1/10/2014

DATE : 1/10/2014

Nom : Yves Desmarais
Titre : Administrateur de contrats

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4372-10-12-40 (Deuxième option de renouvellement)
 Titre : Services de recrutement et de placement pour postes temporaires

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	type U			
Compte	553310			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	172 462,50 \$	\$	\$	172 462,50 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de 12/2014 à 12/2015

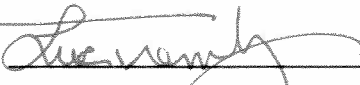
	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	10 000,00 \$	140 000,00 \$	0,00 \$	150 000,00 \$
(B) TPS	500,00 \$	7 000,00 \$	0,00 \$	7 500,00 \$
(C) TVQ	997,50 \$	13 965,00 \$	0,00 \$	14 962,50 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	11 497,50 \$	160 965,00 \$	0,00 \$	172 462,50 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	1 126,43 \$	15 770,02 \$	0,00 \$	16 896,45 \$
(F) Montant net (D-E)	10 371,07 \$	145 194,98 \$	0,00 \$	155 566,05 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : n/a

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER  DATE : 4/11/2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 4.3

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-252

RECOMMANDATION : STM-3835-06-10-25 (APPEL D'OFFRES PUBLIC STL-2010-P-18)

D'AUTORISER l'exercice de la deuxième et dernière option de renouvellement du contrat d'impression des planibus, adjugé à l'entreprise PHIPPS DICKSON INTEGRIA par la STL, dans le cadre d'achats unifiés de la Société de transport de Montréal (STM), du Réseau de Transport de Longueuil (RTL) et de la Société de Transport de Laval (STL), pour les années 2011, 2012, 2013, pour une période de douze (12) mois, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour un montant, pour la STM, de 240 000,00 \$, plus les taxes de 35 940,00 \$, pour un montant maximum de 275 940,00 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STL-2010-P-18 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

De mandater la Société de transport de Laval, conformément aux dispositions de l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* RLRQ S-30.01, afin qu'elle puisse, à la fin du terme de douze (12) mois du premier renouvellement du contrat, exercer le deuxième renouvellement du contrat pour une période de douze (12) mois, tel que prévu à l'appel d'offres.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 275 940,00 \$ TTI

REQUÉRANT :

COMMUNICATIONS ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

Isabelle Trocier DATE : 16/10/14

Nom : Isabelle Trocier

Titre : Directrice

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

PLANIFICATION, MARKETING ET COMMUNICATIONS

Denise Vaillancourt DATE : 16/10/14

Nom : Denise Vaillancourt

Titre : Directrice

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Les dépliants planibus servent à diffuser l'information à la clientèle sur les horaires des autobus de jour et de nuit. La mise en place d'un mécanisme de diffusion des dépliants permet d'ajuster le réseau du transport tout en informant le public voyageur des modifications au service.

Le premier renouvellement du contrat actuel pour l'impression de planibus se termine le 31 décembre 2014 et l'entente-cadre à l'intérieur de laquelle le contrat a été adjugé par la STL ne couvre pas le deuxième et dernier renouvellement du contrat.

Les prévisions des besoins ont été estimées par la Division information et communications électroniques, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

4.3

OBJET : STM-3835-06-10-25 (STL-2010-P-18) (Deuxième et dernière option de renouvellement)
Impression des planibus

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

<u>INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :</u>	<u>ANNEXES JOINTES :</u>
Nouveau contrat : <input type="checkbox"/> Prolongation : <input type="checkbox"/> Renouvellement : <input checked="" type="checkbox"/> De gré à gré : <input type="checkbox"/> Sur invitation : <input type="checkbox"/> Publique : <input type="checkbox"/> Nombre d'entreprises invitées : Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions déposées :	Avis des affaires juridiques : <input type="checkbox"/> Analyse technique : <input type="checkbox"/> Analyse des prix : <input type="checkbox"/> Analyse de qualité : <input type="checkbox"/> Rapport sur la conformité des soumissions : <input type="checkbox"/> Rapport d'évaluation des offres : <input type="checkbox"/> Liste des soumissionnaires : <input type="checkbox"/> Autres annexes : <input type="checkbox"/>

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL
(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A Comité du CA N/A

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Périodes couvertes par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STL-2010-P-18	2011-6	806 722,14 \$	2011/2012/2013	Contrat de base
STL-2010-P-18		393 277,86 \$	2014	Renouvellement

Justification de la levée d'option

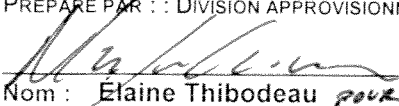
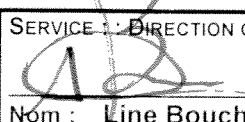
Tout comme pour le contrat de distribution de ces mêmes planibus, la STM croit que la clientèle utilise davantage les nouvelles technologies pour aller chercher l'information, ce qui expliquerait une diminution du nombre de planibus imprimés. Cependant, afin de répondre aux besoins toujours existants, il est plus avantageux d'exercer l'option de renouvellement que de procéder à un nouvel appel d'offres, considérant que la STM paie un prix non indexé de 2011 et que le service du fournisseur est excellent. De plus, cette période permettra à la STM de réévaluer, avec plus d'exactitude, la réalité associée à ces besoins.

Le montant pour la présente option de renouvellement est de 275 940,00 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 1 475 940,00 \$ toutes taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

La STM utilise du papier recyclé à 100% dans ce contrat.

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION  Nom : Elaine Thibodeau <i>pour</i> Titre : Administrateur de contrats	SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT  Nom : Line Boucher Titre : Directrice
DATE : 2014-10-16	DATE : 2014-10-16

SOMMAIRE EXÉCUTIF

4.3

OBJET : STM-3835-06-10-25 (STL-2010-P-18) (Deuxième et dernière option de renouvellement)
Impression des planibus

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	38200			
Compte	553370			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	275 940,00 \$	\$	\$	275 940,00 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de janvier 2015 à décembre 2015

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	0,00 \$	240 000,00 \$	0,00 \$	240 000,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	12 000,00 \$	0,00 \$	12 000,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	23 940,00 \$	0,00 \$	23 940,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	275 940,00 \$	0,00 \$	275 940,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	27 034,32 \$	0,00 \$	27 034,32 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	248 905,68 \$	0,00 \$	248 905,68 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____
 LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER *[Signature]* DATE : 4-11-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 4.4

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-253

RECOMMANDATION : STM-4065-08-11-25

D'AUTORISER l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de Service de distribution des planibus, adjugé à l'entreprise DISTRIBUTION M. CHANNORA DUSSAULT ENR., pour une période de vingt-quatre (24) mois, à compter du 27 décembre 2014, pour un montant de 256 000,00 \$, plus les taxes de 38 336,00 \$, pour un montant maximum de 294 336,00 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4065-08-11-25 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 294 336,00 \$ TTI

REQUÉRANT :

COMMUNICATIONS ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

Isabelle Trottier DATE : 16/10/14

Nom : Isabelle Trottier

Titre : Directrice

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

PLANIFICATION, MARKETING ET COMMUNICATIONS

Isabelle Trottier pour DATE : 16/10/14

Nom : Denise Vaillancourt

Titre : Directrice Exécutive

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : [Signature]

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le « PLANIBUS » est un outil de planification des déplacements offert à notre clientèle. Il permet de connaître à l'avance l'horaire et la fréquence de passage des autobus à divers arrêts. Cet outil vient en complément d'autres outils comme l'INFOBUS, l'AUTOBUS, la CARTE DU RÉSEAU, etc. La distribution des « PLANIBUS » dans les autobus est donnée contractuellement à une entreprise externe qui s'occupe de toutes les étapes de la distribution (la planification, la supervision, la distribution, la prise d'inventaire, l'évaluation des quantités et la préparation de divers documents reliés à cette activité). Le contrat actuel vient à échéance à la fin du mois de décembre 2014. Un service de distribution étant de nouveau requis, le renouvellement du contrat permettra à la STM de s'assurer que les horaires de passage des autobus seront disponibles pour notre clientèle via l'outil de planification « PLANIBUS », et ce, durant des périodes de douze (12) jours consécutifs débutant sept (7) jours avant les changements d'horaire (4 fois par année) pour les prochains vingt-quatre (24) mois.

Les prévisions des besoins ont été estimées par la Division information et communications électroniques de la Direction Communications et service à la clientèle.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

L. 4

OBJET : STM-4065-08-11-25 (Première et dernière option de renouvellement)
Service de distribution des planibus

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

<u>INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :</u>	<u>ANNEXES JOINTES :</u>
Nouveau contrat : <input type="checkbox"/> Prolongation : <input type="checkbox"/> Renouvellement : <input checked="" type="checkbox"/> De gré à gré : <input type="checkbox"/> Sur invitation : <input type="checkbox"/> Publique : <input type="checkbox"/> Nombre d'entreprises invitées : Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions déposées :	Avis des affaires juridiques : <input type="checkbox"/> Analyse technique : <input type="checkbox"/> Analyse des prix : <input type="checkbox"/> Analyse de qualité : <input type="checkbox"/> Rapport sur la conformité des soumissions : <input type="checkbox"/> Rapport d'évaluation des offres : <input type="checkbox"/> Liste des soumissionnaires : <input type="checkbox"/> Autres annexes : <input type="checkbox"/>

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL
(Comité GPP, comités du conseil d'administration)
GPP N/A Comité du CA N/A

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte	Nature de l'autorisation
STM-4065-08-11-25	CA-2011-303	420 808,50 \$	36 mois	contrat de base

La présente recommandation vise à autoriser l'exercice de la première et dernière option de renouvellement.

Justification de la levée d'option

La STM croit que la clientèle utilise davantage les nouvelles technologies pour aller chercher l'information, ce qui expliquerait une diminution du nombre de planibus distribués. Cependant, afin de répondre aux besoins toujours existants, il est plus avantageux d'exercer l'option de renouvellement que de procéder à un nouvel appel d'offres, considérant que la STM paie un prix non indexé de 2011 et que le service du fournisseur est excellent. De plus, cette période permettra à la STM de réévaluer, avec plus d'exactitude, la réalité associée à ces besoins.

Le montant pour la présente option de renouvellement est de 294 336,00 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 715 144,50 \$ toutes taxes incluses.


DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

N/A

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT


 Nom : Elaine Thibodeau *Pour*
 Titre : Administrateur de contrats
 DATE : 2014-10-16


 Nom : Line Boucher
 Titre : Directrice
 DATE : 16/10/2014

SOMMAIRE EXÉCUTIF

4.4

OBJET : STM-4065-08-11-25 (Première et dernière option de renouvellement)
Service de distribution des planibus

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	38200			
Compte	553370			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	294 336,00 \$	\$	\$	294 336,00 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de décembre 2014 à décembre 2016

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	0,00 \$	128 000,00 \$	128 000,00 \$	256 000,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	6 400,00 \$	6 400,00 \$	12 800,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	12 768,00 \$	12 768,00 \$	25 536,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	147 168,00 \$	147 168,00 \$	294 336,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	14 418,30 \$	14 418,30 \$	28 836,61 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	132 749,70 \$	132 749,70 \$	265 499,39 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

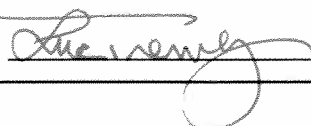
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE :

4-11-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	Article de l'ordre du jour no : <u>4.5</u>
	Assemblée du : <u>5 novembre 2014</u>
	Résolution no : <u>CA-2014-254</u>

RECOMMANDATION : STM-4751-03-14-25

D'ADJUGER à l'entreprise GESTION TERMICO INC., un contrat de services pour la prise de photographies et l'émission de cartes à puce avec photo aux personnes éligibles au tarif réduit, pour une période débutant à l'adjudication du contrat pour se terminer le 31 décembre 2016, pour un montant de 1 624 391,40 \$, plus les taxes de 243 252,61 \$, soit pour un montant maximum de 1 867 644,01 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-4751-03-14-25 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 1 867 644,01 \$ TTI

REQUÉRANT : COMMUNICATIONS ET SERVICE À LA CLIENTÈLE <i>Isabelle Trottier</i> Nom : Isabelle Trottier Titre : Directrice	DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE : PLANIFICATION, MARKETING ET COMMUNICATIONS <i>Denise Vaillancourt</i> Nom : Denise Vaillancourt Titre : Directrice exécutive
DATE : _____	DATE : <u>30/10/14</u>

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : *J. Dumont*

EXPOSÉ DU BESOIN :

Pour la clientèle ayant accès au tarif réduit, les titres de transport sont vendus seulement sur les cartes à puce rechargeables (carte OPUS) avec photo.

Le contrat actuel prenant fin le 31 décembre 2014, la STM doit conclure un nouveau contrat permettant une période de chevauchement entre l'ancien et le nouvel Adjudicataire, s'il y a lieu. Les services d'une firme sont requis pour l'identification des demandeurs de cartes, la cueillette des frais afférents à l'émission des cartes ou au renouvellement de statut, l'obtention de formulaires de demande ou de consentement appropriés, la vérification des critères d'admissibilité lorsque requis, la production et la distribution des nouvelles cartes OPUS avec photo, la prise de photographies, le renouvellement de statut et le remplacement des cartes OPUS avec photo.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division renseignements et service à la clientèle, en collaboration avec la Division approvisionnement exploitation de la Direction de la chaîne d'approvisionnement.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4751-03-14-25 (Adjudication)
Fourniture de services pour la prise de photographies et l'émission de cartes à puce avec photo aux personnes éligibles au tarif réduit

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 2
Nombre de soumissions déposées : 1

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A

Comité du CA N/A

DÉMARCHE ET CONCLUSION

La démarche de l'appel d'offres

Un appel d'offres a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal*, le 25 juillet 2014 et sur SEAO, le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 26 août 2014.

Le marché

Suite à nos expériences vécues lors des contrats précédents, et avec les nouvelles technologies présentement mises à notre disposition dans le domaine de la prise de photos, nous avons tenté d'ouvrir le marché en permettant à des entreprises autres que celles spécialisées dans la prise de photographies, de déposer une offre.

En 2010, nous avons tenté l'expérience, mais ce, sans succès et encore une fois, nous constatons que le marché est lent à s'ajuster aux opportunités dégagées par l'arrivée des nouvelles technologies en matière de prise de photos.

Analyse des soumissions

Deux (2) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et un seul soumissionnaire a déposé une offre, qui a été déclarée recevable. L'entreprise GESTION TERMICO INC. est conforme. Les prix sont fermes pour toute la durée du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE


Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

N/A

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

 DATE : 30-10-14

 DATE : 30/10/2014

Nom : Elaine Thibodeau
Titre : Administrateur de contrats

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4751-03-14-25 (Adjudication)
Fourniture de services pour la prise de photographies et l'émission de cartes à puce avec photo aux personnes éligibles au tarif réduit

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« DÉMARCHE ET CONCLUSION »

Règle d'adjudication

La règle d'adjudication de l'appel d'offres est : « La Société adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme sur le prix total offert indiqué au bordereau des prix. ».

Option(s) de renouvellement

Le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement de douze (12) mois chacune.

Estimation

L'estimation de contrôle, pour ce contrat, était de 1 693 346,05 \$ toutes taxes incluses. Le prix soumis de 1 556 370,01 \$, toutes taxes incluses, est donc inférieur de 136 976,04 \$ (8 % favorable). Le prix du contrat représente un écart favorable de 2.4 % par rapport au dernier prix payé par la STM.

Ces écarts s'expliquent par le fait que le soumissionnaire a conservé les mêmes prix qu'au contrat précédent et a réduit le prix de remplacement des cartes défectueuses de 2,75 \$ à 2,00 \$. Il n'a prévu aucune augmentation qui pourrait être entraînée par des projets pilotes (fusion de cartes opus avec cartes municipales ou cartes universitaires). Dans nos prévisions, comme il s'agit d'un contrat où de la main-d'œuvre est impliquée, nous avons considéré qu'un taux d'inflation de 2 % était raisonnable. Nous avons aussi augmenté le tarif actuel payé par carte pour les projets pilotes de 3,50 \$ à 3,95 \$.

Historique des contrats précédents

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM-3803-03-10-25	CA-2010-296	1 681 679,47 \$	10/2010 à 12/2012	Contrat de base
STM-3803-03-10-25	CA-2012-303	841 617,00 \$	01/2013 à 12/2013	Premier renouvellement
STM-3803-03-10-25	CA-2013-308	796 848,61 \$	01/2014 à 12/2014	Deuxième renouvellement

SOMMAIRE EXÉCUTIF

4.5

OBJET : STM-4751-03-14-25 (Adjudication)
Fourniture de services pour la prise de photographies et l'émission de cartes à puce avec photo aux personnes éligibles au tarif réduit

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	38100			
Compte	599510			
Ordre interne	00000			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	1 867 644,01 \$	\$	\$	1 867 644,01 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de novembre 2014 à décembre 2016

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	0,00 \$	676 829,75 \$	947 561,65 \$	1 624 391,40 \$
(B) TPS	0,00 \$	33 841,49 \$	47 378,08 \$	81 219,57 \$
(C) TVQ	0,00 \$	67 513,77 \$	94 519,27 \$	162 033,04 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	778 185,01 \$	1 089 459,00 \$	1 867 644,01 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	76 240,14 \$	106 736,18 \$	182 976,32 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	701 944,87 \$	982 722,82 \$	1 684 667,69 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

[Signature]

DATE : 4-11-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	Article de l'ordre du jour no : <u>4.6</u>
	Assemblée du : <u>5 novembre 2014</u>
	Résolution no : <u>CA-2014-255</u>

RECOMMANDATION :

Il est recommandé d'autoriser une augmentation de l'enveloppe des contingences du contrat STM-4735-03-14-28 adjudgé le 7 mai 2014 à la firme « Telecon inc. » (CA-2014-103) tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

De plus, il est recommandé d'autoriser les changements au contrat afin d'apporter les modifications requises au système radio pour respecter les exigences de performance de la couverture radio dans les centres de transport.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 0 \$ TTI

REQUÉRANT : Projet iBUS  DATE : <u>14/10/17</u> Nom : Donald Desaulniers Titre : Directeur de projets principal	DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE : Gestion des projets majeurs  DATE : <u>14/10/17</u> Nom : Pierre Dauphinais Titre : Directeur exécutif
---	--

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Dans le cadre du projet iBUS, « Telecon inc. » a été mandatée par la STM pour réaliser des travaux relatifs à l'installation d'équipements de radiocommunication (répétitrices) dans les centres de transport afin d'assurer la couverture radio à l'intérieur de ceux-ci.

Ces travaux étaient basés sur les plans et devis fournis par « INIT », l'Adjudicataire du contrat du SAEIV dans le projet iBUS, lesquels s'appuyaient sur une étude liée au dimensionnement du système de radiocommunication. Or, après avoir effectué une mise à jour de leur étude, « INIT » a constaté que les exigences de couverture de la STM, dans plusieurs centres de transport, ne pourraient être atteintes. De nouveaux plans et devis ont alors été préparés par « INIT ». Ceux-ci comprenaient des modifications qui avaient des impacts sur les travaux confiés à « Telecon inc. », et il devenait alors nécessaire de revoir l'envergure des travaux qui leur étaient confiés.

Cinq des huit centres de transport prévus au contrat de « Telecon inc. » font l'objet d'ajout de câblages et d'antennes impactant le coût des travaux.

Dans ce contexte, les sommes autorisées par le conseil d'administration en mai 2014 ne sont pas suffisantes pour compléter les travaux dont la fin est prévue en juillet 2015.

Une augmentation de l'enveloppe des contingences est donc nécessaire pour permettre de faire des changements au contrat de « Telecon inc. » afin de compléter les travaux relatifs à l'installation d'équipements de radiocommunication (répétitrices) dans les centres de transport.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat STM-4735-03-14-28 – Aménagement des centres de transport pour la couverture radio du projet iBUS

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Les plans et devis révisés par « INIT » ont été soumis à « Telecon inc. » afin d'en évaluer les impacts sur la réalisation des travaux dans les centres de transport. À la suite de son évaluation et des négociations, il s'avère qu'aucun changement au contrat n'est requis aux centres de transport Lasalle, Anjou et Stinson, alors que des changements sont requis aux centres de transport Mont-Royal, Frontenac, St-Denis, St-Laurent et Legendre. La nature des changements est associée à la performance de la couverture radio dans les centres de transport et génère des travaux additionnels à la firme « Telecon inc. » dans le cadre de son contrat d'installation de répéteurs. Les changements consistent en :

- L'installation d'antennes et de supports supplémentaires;
- L'ajout de conduits et installation de câbles supplémentaires;
- L'ajout et l'installation de boîtes de jonction et de séparateurs supplémentaires;

L'ensemble de ces éléments était non prévu aux documents contractuels et n'était pas prévisible au moment de l'appel d'offres pour retenir la firme « Telecon inc. », il en résulte donc une augmentation d'envergure.

L'estimation de la valeur des travaux a été réalisée par l'entremise d'experts internes en télécommunications et par la firme « Macogep » spécialisée en estimation. L'estimation de contrôle pour ces changements d'envergure est de 101 853,91 \$. Un écart défavorable de 17 % est noté et justifié par « Telecon inc. » en raison des risques sur sa productivité de réaliser les travaux en milieu exploité. Les câblages, antennes et supports additionnels doivent principalement être installés dans les zones de garage d'autobus sujettes à des contraintes d'horaire inhérentes à la circulation des bus.

Ce montant supplémentaire sera pris à même la réserve accumulée dans le budget global du projet iBUS.

Étant donné le montant des modifications, celui-ci doit être approuvé par le conseil d'administration, le tout conformément à la PG 4.10 - *modifications aux contrats octroyés par la société et gestion des réserves pour contingences de contrat*.

Lors de l'assemblée régulière du conseil d'administration du 7 mai 2014 (résolution CA-2014-103), la STM a accordé à la firme « Telecon inc. » un contrat pour des travaux relatifs à l'installation d'équipements de radiocommunication afin d'assurer la couverture radio des centres de transport dans le cadre du projet iBUS.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (S.O.)

Comité du CA (S.O.)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

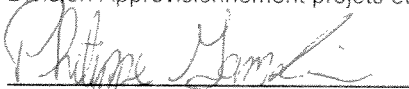
Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

S.O.

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

Chaîne d'approvisionnement
Division Approvisionnement projets et construction



DATE : 23/10/2014

Nom : Philippe Gamelin
Titre : Administrateur de contrats

SERVICE :

Chaîne d'approvisionnement



DATE : 22/10/2014

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Augmentation de l'enveloppe des contingences du contrat STM-4735-03-14-28 – Aménagement des centres de transport pour la couverture radio du projet iBUS

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Lot iBUS (55.06.81.81)				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	0 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de mai 2014 à juillet 2015

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

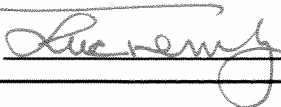
SUBVENTION : Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, ce projet a été admis à une subvention finale de 85 % des dépenses admissibles, selon les modalités du programme SOFIL. La division Soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 8 novembre 2012.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 4-11-2014

1305-REC-201410-1074

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 5.1

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-256

RECOMMANDATION : STM-4259-05-12-02

D'AUTORISER l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services professionnels pour l'évaluation de potentiel, adjudgé à l'entreprise SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC., pour une période de douze (12) mois, à compter du 7 novembre 2014, pour un montant de 185 000,00 \$, plus les taxes de 27 703,75 \$, pour un montant maximum de 212 703,75 \$, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4259-05-12-02 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 212 703,75 \$ TTI

REQUÉRANT :

RESSOURCES HUMAINES

Michel Lefebvre DATE : 17/10/2014

Nom : Michel Lefebvre

Titre : Directeur

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Alain Brière DATE : 17/10/2014

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

L'une des responsabilités de la Direction ressources humaines est de fournir un support aux gestionnaires dans la sélection de leurs équipes de gestion, afin de s'assurer d'une adéquation maximale candidat-poste. La démarche de sélection se compose habituellement des étapes suivantes : demande de personnel, affichage, examens, entrevues et prise de référence.

Pour un complément d'information sur les candidats, le recours à des services d'évaluation de potentiel de gestion, offerts par des firmes externes, s'avère souvent nécessaire avant d'arrêter leur choix final. Les évaluations de potentiel de gestion aident à l'intégration du candidat retenu par des références à des moyens de développement.

Ces services sont offerts par une firme externe pour la dotation de tous les postes de gestionnaires (1^{er} et 2^e niveaux), de même que pour certains postes de professionnels et d'inspecteurs (pour le métro), visant à dépister les candidats compatibles pour ces postes.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

5.1

OBJET : STM-4259-05-12-02 (Première option de renouvellement)
Titre : Services professionnels pour l'évaluation de potentiel

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres :
Nombre de soumissions déposées :

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP n/a

Comité du CA n/a

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM-4259-05-12-02	CA-2012-309	809 998,88 \$	11/2012 à 11/2014	Contrat de base

La présente recommandation vise à autoriser l'exercice de la première option de renouvellement.

Justification de la levée d'option

La STM bénéficie actuellement d'un fournisseur de qualité, et considérant que l'augmentation des coûts se limite à l'Indice des prix à la consommation (IPC), il est plus avantageux pour la STM d'exercer l'option de renouvellement plutôt que de procéder à un nouvel appel d'offres.

Le montant pour la présente option de renouvellement est de 212 703,75 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 1 022 702,63 \$ toutes taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

n/a

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

 DATE : 2014-10-17

Nom : Yves Desmarais POUK
Titre : Administrateur de contrats

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

 DATE : 17/10/2014

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

SOMMAIRE EXÉCUTIF

S.1

OBJET : STM-4259-05-12-02 (Première option de renouvellement)
Titre : Services professionnels pour l'évaluation de potentiel

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	37100	37700		
Compte	553990	551590		
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	182 465,32 \$	30 238,43 \$	\$	212 703,75 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de 11/07/2014 à 11/07/2015

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	15 000,00 \$	170 000,00 \$	0,00 \$	185 000,00 \$
(B) TPS	750,00 \$	8 500,00 \$	0,00 \$	9 250,00 \$
(C) TVQ	1 496,25 \$	16 957,50 \$	0,00 \$	18 453,75 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	17 246,25 \$	195 457,50 \$	0,00 \$	212 703,75 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	1 689,65 \$	19 149,31 \$	0,00 \$	20 838,96 \$
(F) Montant net (D-E)	15 556,60 \$	176 308,19 \$	0,00 \$	191 864,79 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

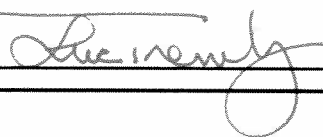
SUBVENTION : n/a

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 4-11-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 6.1

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-257

RECOMMANDATION :

D'ADJUGER à Dawcoelectric Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement de locaux pour ajout de réseautique lot C52 – Phase 2 dans le cadre du projet « Modifications – Équipements fixes et infrastructures », pour un montant de 342 274,52 \$ plus taxes applicables de 51 255,61 \$, soit un montant total de 393 530,13 \$ toutes taxes incluses et autres conditions mentionnées à l'appel d'offres STM-4802-06-14-55 et dans la soumission déposée par l'Adjudicataire.

ET

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 393 530,13 \$ TTI

REQUÉRANT :
GESTION DES PROJETS MAJEURS

Nom : Pierre Vézi
Titre : Directeur principal

DATE : 2014/10/28

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
GESTION DES PROJETS MAJEURS

Nom : Pierre Dauphinais
Titre : Directeur exécutif

DATE : 28 oct 2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

La STM procède actuellement à l'achat de nouveaux trains dans le cadre du projet MPM-10 en remplacement des trains MR-63 actuellement en service. Les changements à la conception des nouvelles voitures de métro Azur par rapport aux trains actuels nécessitent des modifications aux systèmes d'exploitation du métro. Les travaux au Contrat faisant l'objet de la présente recommandation consistent en l'aménagement des infrastructures (architecture) et des services (électricité, réseautique et contrôle d'accès) de dix-neuf (19) locaux à la STM identifiés dans dix (10) secteurs différents soit : au plateau Youville, à la station Honoré-Beaugrand, à la station Angrignon, à la station Longueuil, à la station Bonaventure, à la station Côte-Vertu, à la station Montmorency, au garage Henri-Bourassa et au 2000 et 2111 Berri. Lesdits travaux permettront l'ajout d'un système de réseautique nécessaire à l'exploitation et à la maintenance des nouveaux trains Azur.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

6.1

OBJET : Bureau de projets MPM-10 - Adjudication d'un contrat
Appel d'offres STM-4802-06-14-55 – Lot C52 – Aménagement de locaux pour ajout de réseautique – Phase 2

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 11
Nombre de soumissions déposées : 2

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Un document d'appel d'offres a été publié le 28 juillet 2014 dans le quotidien « Le journal de Montréal » ainsi que par voie électronique dans « SÉAO ». Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 18 septembre 2014.

Onze (11) entreprises se sont procuré le document d'appel d'offres dont deux (2) ont présenté une soumission. Les deux (2) soumissions reçues ont été jugées recevables et conformes.

Il est recommandé d'adjuger le contrat à Dawcoelectric Inc., le plus bas soumissionnaire conforme.

L'estimation de contrôle de la firme externe pour ces travaux, avant taxes et contingences de réalisation, est de 297 057,70 \$, tel qu'indiqué dans le rapport d'analyse des soumissions joint à la présente recommandation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Le présent appel d'offres comprend une section relative aux engagements de la politique de développement durable. Cette dernière traite de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.

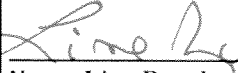
PRÉPARÉ PAR :


Nom : Grégory Bender

DATE : 2014/10/08

Titre : Administrateur de contrats, Chaîne d'approvisionnement

SERVICE :


Nom : Line Boucher

DATE : 15/10/2014

Titre : Directrice, Chaîne d'approvisionnement

SOMMAIRE EXÉCUTIF

6.1

OBJET : Bureau de projets MPM-10 - Adjudication d'un contrat
Appel d'offres STM-4802-06-14-55 – Lot C52 – Aménagement de locaux pour ajout de réseautique – Phase 2

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	553990			
Ordre interne	256671			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	r-042-4			
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	393 530,13 \$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : **de Novembre 2014 à Avril 2015**

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	102 682,36 \$	239 592,16 \$	0,00 \$	342 274,52 \$
(B) TPS	5 134,12 \$	11 979,61 \$	0,00 \$	17 113,73 \$
(C) TVQ	10 242,57 \$	23 899,32 \$	0,00 \$	34 141,88 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	118 059,05 \$	275 471,09 \$	0,00 \$	393 530,13 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	11 566,45 \$	26 988,38 \$	0,00 \$	38 554,83 \$
(F) Montant net (D-E)	106 492,60 \$	248 482,71 \$	0,00 \$	354 975,30 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, le sous-projet "Modification des ateliers et équipements métro" du projet majeur MPM-10 a été admis à une subvention de 75% des dépenses admissibles selon les modalités du programme d'aide en vigueur. La division Soutien exploitation et projets du service Budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 12 juillet 2012.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

Luc Lemay

DATE :

4-11-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 8.1

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-258

RECOMMANDATION :

Il est recommandé d'adjuger à la firme « Les Services Électriques Blanchette Inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de contrôle d'accès aux loges des 68 stations du réseau de métro de Montréal pour un montant de 1 101 870,00 \$ plus les taxes applicables de 165 005,03 \$, pour un montant total de 1 266 875,03 \$, conformément aux conditions mentionnées aux documents d'appel d'offres n° STM 9 290 350-C04 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

Il est recommandé d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 1 266 875,03 \$ TTI

REQUÉRANT :

Bureau de projets Équipements fixes Métro

Nom : Donald Desaulniers
Titre : Directeur de projets principal

DATE : 14 10 17

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Gestion des projets majeurs

Nom : Pierre Dauphinais
Titre : Directeur exécutif

DATE : 28 oct 2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : [Signature]

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le projet TCPE (télécommunications et contrôle des procédés d'exploitation) de la phase 3 du programme Réno-Systèmes prévoit l'installation d'un nouveau système de contrôle d'accès des loges de changeurs du métro. Ce nouveau système permettra d'éviter le déclenchement systématique de la sirène sur le quai dès l'ouverture d'une porte de loge, de l'alarme en salle de contrôle du métro et l'accès non autorisé aux loges. Le système utilisera des cartes d'accès et permettra d'éliminer ou de minimiser l'utilisation de clés. De plus, il permettra d'harmoniser le contrôle d'accès de ces locaux aux autres locaux techniques qui sont critiques à l'exploitation du métro.

Pour ce faire, le contrat faisant l'objet de la présente recommandation vise la fourniture et l'installation de l'infrastructure de contrôle d'accès, le raccordement des nouveaux équipements ainsi que la mise en route et la mise en service du système pour les 86 loges des 68 stations du métro.

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20222

SOMMAIRE EXÉCUTIF

8.1

OBJET : Appel d'offres public STM-9 290 350-C04 – Sécurisation de l'accès aux loges

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées : 0
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 4
Nombre de soumissions déposées : 2

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (S.O.)

Comité du CA (S.O.)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

La démarche d'appel d'offres et le processus d'adjudication

Un appel d'offres public a été publié dans le « Journal de Montréal » et sur SE@O, le système électronique d'appel d'offres, le vendredi 29 août 2014. L'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement le jeudi 2 octobre 2014 à 15 h. Quatre firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et, de ce nombre, deux firmes ont présenté une soumission jugée recevable et conforme.

Le marché et les fournisseurs potentiels

Les fournisseurs susceptibles de répondre aux exigences des documents d'appel d'offres sont des firmes œuvrant dans le domaine des ouvrages majeurs en électricité et en sécurisation d'accès ainsi que des entrepreneurs généraux. Un grand nombre d'entreprises étaient susceptibles de répondre à cet appel d'offres.

Processus d'adjudication et analyse des soumissions

Les deux soumissions reçues ont été jugées recevables et conformes.

L'estimation de contrôle interne pour le contrat de sécurisation de l'accès aux loges est de 1 386 519,84 \$ avant taxes et contingences. La plus basse soumission conforme est de 1 101 870,00 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

S.O.

PRÉPARÉ PAR :
Chaîne d'approvisionnement
Division Approvisionnement projets et construction

Nom : Julie Létourneau
Titre : Administratrice de contrats

DATE : 2014-10-17

SERVICE :
Chaîne d'approvisionnement

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 17/10/14

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20222

SOMMAIRE EXÉCUTIF

8.1

OBJET : Appel d'offres public STM-9 290 350-C04 – Sécurisation de l'accès aux loges

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	551140			
Ordre interne	290350			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-122			
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	1 266 875,03 \$	\$	\$	1 266 875,03 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de Novembre 2014 à Décembre 2015

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	0,00 \$	1 101 870,00 \$	0,00 \$	1 101 870,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	55 093,50 \$	0,00 \$	55 093,50 \$
(C) TVQ	0,00 \$	109 911,53 \$	0,00 \$	109 911,53 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	1 266 875,03 \$	0,00 \$	1 266 875,03 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	124 117,94 \$	0,00 \$	124 117,94 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	1 142 757,09 \$	0,00 \$	1 142 757,09 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

La phase 3 du programme Réno-Systèmes a été admise par le MTQ à une subvention finale de 82,5 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier dont 262,7 M\$ provenant du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTC) du MTQ et 149,7 M\$ de Fonds Chantiers Canada. La division Soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 12 juillet 2012.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

Luc Lemay

DATE : 4/11/2015

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20222

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 8.2

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-259

RECOMMANDATION :

Il est recommandé d'adjuger à la firme « Géroplex Inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de démantèlement des postes de ventilation mécanique (PVM) ancien-Clark et St-Zotique pour un montant de 200 625,00 \$, plus les taxes applicables de 30 043,59 \$, soit un montant total de 230 668,59 \$, conformément aux conditions mentionnées aux documents d'appel d'offres n° STM-9 290 330-C46 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

Il est recommandé d'autoriser le directeur de projets principal, Gestion des projets majeurs, Bureau de projets Équipements fixes Métro à exercer l'option du contrat pour le démantèlement du PVM Sauriol, pour un montant de 45 000,00 \$, plus les taxes applicables de 6 738,75 \$, pour un montant total de 51 738,75 \$. L'option pourra être exercée après avoir reçu une recommandation de la direction exécutive Métro de la STM, qui devrait être obtenue suite à l'évaluation des tests de contrôle après la mise en service du nouveau PVM Fleury prévue en novembre 2014.

Il est recommandé d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 282 407,34 \$ TTI

REQUÉRANT :

Bureau de projets Équipements fixes Métro

Donald Desaulniers DATE : 14 10 21

Nom : Donald Desaulniers
Titre : Directeur de projets principal

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Gestion des projets majeurs

Pierre Dauphinais DATE : 14 10 21

Nom : Pierre Dauphinais
Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le projet *Ventilation* de la phase 3 du programme Réno-Systèmes prévoit démanteler les anciens PVM St-Zotique (remplacé par le PVM Bélanger), Sauriol (remplacé par le PVM Fleury) et l'ancien-Clark (remplacé par le nouveau Clark), suite à la construction des PVM de remplacement réalisés en phase 2.

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20220

Recommandation-acquisition (REV : 06-11-2013)

SOMMAIRE EXÉCUTIF

8.2

OBJET : Appel d'offres public STM-9 290 330-C46 – Démantèlement PVM ancien-Clark, Sauriol et St-Zotique

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées : 0
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 7
Nombre de soumissions déposées : 4

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date) Comité du CA (nom + date du comité)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

La démarche d'appel d'offres et le processus d'adjudication

Un avis de parution de l'appel d'offres a été publié dans le quotidien « Le Journal de Montréal », et les documents d'appel d'offres ont été publiés dans « SÉ@O », le système électronique d'appel d'offres, le mercredi 27 août 2014. L'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement le 30 septembre 2014 à 15 h. Sept (7) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et, de ce nombre, quatre (4) firmes ont présenté une soumission.

Le marché et les fournisseurs potentiels

Les entreprises susceptibles de répondre aux exigences des documents d'appel d'offres sont des firmes qui œuvrent dans le domaine des ouvrages en démolition et des entrepreneurs généraux. Un nombre important d'entreprises pouvaient répondre à cet appel d'offres.

Processus d'adjudication et analyse des soumissions

Parmi les quatre (4) soumissions déposées, trois (3) soumissions sont recevables et une (1) soumission est recevable sous réserve. L'estimation de contrôle interne pour le contrat de démantèlement des PVM est de 675 191,93 \$ (incluant l'option), avant taxes et contingences. La plus basse soumission conforme est de 245 625,00 \$ (incluant l'option), avant taxes et contingences.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Dans une démarche de développement durable en lien avec le Plan stratégique 2020 de la STM, le démantèlement permettra de rendre l'espace disponible pour de futurs équipements, dégagera certaines aires techniques et permettra la récupération ainsi que le recyclage de certains matériaux.

PRÉPARÉ PAR :

Chaîne d'approvisionnement
Division Approvisionnement projets et construction

Nom : Valérie Comeau
Titre : Administratrice de contrats

DATE : 17-10-14

SERVICE :

Chaîne d'approvisionnement

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 17/10/14

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20220

SOMMAIRE EXÉCUTIF

8.2

OBJET : Appel d'offres public STM-9 290 330-C46 – Démantèlement PVM ancien-Clark, Sauriol et St-Zotique

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	551140			
Ordre interne	290330			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-122			
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	282 407,34 \$	\$	\$	282 407,34 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de novembre 2014 à avril 2015

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	24 500,00 \$	221 125,00 \$	0,00 \$	245 625,00 \$
(B) TPS	1 225,00 \$	11 056,25 \$	0,00 \$	12 281,25 \$
(C) TVQ	2 443,88 \$	22 057,22 \$	0,00 \$	24 501,09 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	28 168,88 \$	254 238,47 \$	0,00 \$	282 407,34 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	2 759,76 \$	24 908,18 \$	0,00 \$	27 667,93 \$
(F) Montant net (D-E)	25 409,12 \$	229 330,29 \$	0,00 \$	254 739,41 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

La phase 3 du programme Réno-Systèmes a été admise par le MTQ à une subvention finale de 82,5 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier dont 262,7 M\$ provenant du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTC) du MTQ et 149,7 M\$ de Fonds Chantiers Canada. La division Soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 12 juillet 2012.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

Luc Vermye

DATE 3-11-2014

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20220

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 8.3

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-260

RECOMMANDATION :

Il est recommandé d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de services professionnels pour le Bureau de projets Équipement fixes Métro, adjugé à l'entreprise « Dessau Inc. » (CA-2011-083) aux mêmes termes et conditions que ceux prévus pour le contrat initial, afin de réaliser la phase 4 du programme Réno-Systèmes, pour une période d'environ cinq ans ou jusqu'à ce que tous les projets de la phase 4 confiés au Bureau de projets soient terminés.

Il est donc recommandé :

- D'autoriser, à partir du 1^{er} décembre 2014, l'exercice de cette option de renouvellement pour un montant de 15 000 000,00 \$, plus les taxes applicables de 2 246 250,00 \$, pour un montant maximum de 17 246 250,00 \$, permettant de débiter les projets de la phase 4 du programme Réno-Systèmes; et
- Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt et l'obtention de la subvention du MTQ visant le financement de la phase 4 du Programme Réno-Systèmes (R-149) par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'autoriser un montant additionnel de 47 282 741,00 \$, plus les taxes applicables de 7 080 590,47 \$, pour un montant maximum de 54 363 331,47 \$, pour les services professionnels devant être rendus pour réaliser et achever les projets de la phase 4 du programme Réno-Systèmes, soit sur une période d'environ cinq ans ou jusqu'à ce que tous les projets confiés au Bureau de projets Équipements fixes Métro soient terminés, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres n° STM-3726-10-09-03. À la réception de l'approbation du règlement d'emprunt, le trésorier certifiera le solde des fonds et le directeur exécutif des projets majeurs fera la levée de l'option.

(Suite en annexe)

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 82 351 018,51\$ TTI (sous réserve des paragraphes b) et c))

REQUÉRANT :

Bureau de projets Équipements fixes Métro

Nom : Donald Desaulniers

Titre : Directeur de projets principal

DATE : 31 oct 2014

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Gestion des projets majeurs

Nom : Pierre Dauphinais

Titre : Directeur exécutif

DATE : 31 oct 2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : [Signature]

EXPOSÉ DU BESOIN :

La STM a débuté, en l'an 2000, la mise en œuvre du programme Réno-Systèmes dédié au remplacement des équipements fixes du métro. Les objectifs du programme sont de renouveler les équipements fixes afin de contribuer à maintenir la fiabilité, la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro et, de ce fait, contribuer à maintenir celles du réseau du métro. De plus, le programme vise à optimiser les investissements et à participer à améliorer le service à la clientèle et la performance générale de la STM. Le programme est à caractère continu et se déploie dans le temps selon des phases établies, de manière à intervenir de façon préventive sur l'ensemble des équipements fixes, tout en respectant les nombreuses contraintes opérationnelles, organisationnelles et financières.

Les services professionnels pour la phase 3 du programme Réno-Systèmes avaient fait l'objet d'un appel d'offres public, dans lequel une option de renouvellement d'environ cinq ans est prévue pour la réalisation de la phase 4. Les phases 1, 2 et 3 auront été réalisées entre 2000 et 2017. La quatrième phase débutera en 2015 et se déroulera sur une période d'environ cinq ans en chevauchement de la phase 3. Afin de réaliser cette quatrième phase et certains autres projets connexes aux équipements fixes, la STM doit s'adjoindre une firme externe pour les services professionnels. Ces services professionnels couvrent essentiellement l'ingénierie, l'administration et la gestion, en complément de ceux de la STM.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la direction exécutive Gestion des projets majeurs.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

APPEL D'OFFRES PUBLIC NO STM-3726-10-09-03 (OPTION DE RENOUVELLEMENT) SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE BUREAU DE PROJETS ÉQUIPEMENTS FIXES MÉTRO

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« RECOMMANDATION »

- c) D'autoriser un montant additionnel de 9 342 411,00 \$, plus les taxes applicables de 1 399 026,05 \$, pour un montant maximum de 10 741 437,05 \$, afin de couvrir les éléments suivants : la variation potentielle du partage des ressources provenant de la STM et de l'Adjudicataire formant le Bureau de projets, la mise à jour par le gouvernement du Québec de la grille des taux horaires admissibles pour les services d'ingénieurs aux fins de l'application du tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs (R.L.R.Q., c. C-65.1, r.12), dont la dernière révision date de 2009, ainsi que la réalisation de projets connexes que le Bureau de projets pourrait être amené à réaliser en sus de la phase 4 du programme Réno-Systèmes. Il faut noter que ces projets connexes ne seront pas imputables au règlement d'emprunt R-149, dévolu à la phase 4 du programme Réno-Systèmes. Un financement distinct est donc à prévoir au moment opportun pour les projets connexes.
- d) D'autoriser, selon l'encadrement joint en annexe, les honoraires pour la réalisation de projets connexes aux équipements fixes, par le Bureau de projets Équipements fixes Métro, tel que prévue au contrat adjugé à la firme Dessau Inc. Le directeur exécutif Gestion des projets majeurs fera une reddition de comptes annuelle des approbations et des dépenses engagées en regard de ces projets, au comité de suivi des actifs.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

8.3

OBJET : Appel d'offres public STM-3726-10-09-03 (option de renouvellement) – Services professionnels pour le Bureau de projets Équipements fixes Métro

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingences)	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM-3726-10-09-03	CA-2011-083	64 829 189,54\$	05/2011 au 12/2017	Contrat de base

La présente recommandation vise à autoriser l'exercice de l'unique option de renouvellement d'une durée d'environ cinq ans ou jusqu'à ce que les projets de la phase 4 du programme Réno-Systèmes confiés au Bureau de projets Équipements fixes Métro soient terminés. Compte tenu que le règlement d'emprunt concernant la phase 4 du Programme Réno-Systèmes (R-149) risque de n'être approuvé qu'en 2015 par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), il est prévu dans un premier temps de restreindre l'exercice de l'option à des honoraires de 17 246 250,00 \$ toutes taxes incluses, ce qui permettra de débiter les projets prévus à cette 4^e phase, mais de n'autoriser des honoraires additionnels de 65 104 768,51 \$ toutes taxes incluses, qu'une fois l'approbation du MAMOT obtenue. Cette stratégie vise à permettre le démarrage des projets dans les meilleurs délais, tout en limitant les engagements au plafond du 10 % de la valeur du règlement d'emprunt, tant que ce règlement d'emprunt ne sera pas approuvé par le MAMOT.

Le montant total de la présente option de renouvellement est de 82 351 018,51 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 147 180 208,05 \$ toutes taxes incluses.

Les fonds sont certifiés pour la partie a) de 17 246 250,00 \$ TTI. Toutefois, pour les parties b) et c), celles-ci seront certifiées conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt R-149.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (S.O.)

Comité du CA (CSA du 25 septembre 2014)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

S.O.

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

Chaîne d'approvisionnement
Division Approvisionnement projets et construction



DATE : 17 oct 2014

Nom : Joanne Giguère
Titre : Administratrice de contrats

SERVICE :

Chaîne d'approvisionnement



DATE : 17/10/14

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20219

Recommandation-type divers (REV : 12-11-2013)

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Appel d'offres public STM 3726-10-09-03 (option de renouvellement) – Services professionnels pour le Bureau de projets Équipements fixes Métro

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	551590			
Ordre interne	290004			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-149			
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	17 246 250,00 \$	\$	\$	17 246 250,00 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de janvier 2015 à décembre 2016

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**		3 337 127,00 \$	11 662 873,00 \$	15 000 000,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	166 856,35 \$	583 143,65 \$	750 000,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	332 878,42 \$	1 163 371,58 \$	1 496 250,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	3 836 861,77 \$	13 409 388,23 \$	17 246 250,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	375 904,00 \$	1 313 741,00 \$	1 689 645,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	3 460 957,77 \$	12 095 647,23 \$	15 556 605,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

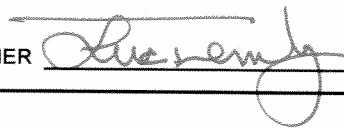
SUBVENTION : Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien et exploitation et projets de la direction Budget et investissements, la portion capitalisable de ce programme a été ciblée pour une subvention à un taux global de 75 %, soit 427,5 M\$ provenant du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTC) du MTQ. Une demande de subvention sera déposée au MTQ en novembre 2014. Le MTQ sera aussi sensibilité à solliciter une subvention auprès de Fonds Chantiers Canada, tel qu'obtenu pour la phase 3 du programme Réno-Systèmes.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 4/1/2014

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20219

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Appel d'offres public STM 3726-10-09-03 (option de renouvellement) – Services professionnels pour le Bureau de projets Équipements fixes Métro

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	551590			
Ordre interne	290004			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-149			
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	65 104 768,51 \$	\$	\$	65 104 768,51 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de janvier 2017 à décembre 2021

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**			56 625 152,00 \$	56 625 152,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	2 831 257,60 \$	2 831 257,60 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	5 648 358,91 \$	5 648 358,91 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	65 104 768,51 \$	65 104 768,51 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	6 378 427,00 \$	6 378 427,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	58 726 341,51 \$	58 726 341,51 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien et exploitation et projets de la direction Budget et investissements, la portion capitalisable de ce programme a été ciblée pour une subvention à un taux global de 75 %, soit 427,5 M\$ provenant du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTC) du MTQ. Une demande de subvention sera déposée au MTQ en novembre 2014. Le MTQ sera aussi sensible à solliciter une subvention auprès de Fonds Chantiers Canada, tel qu'obtenu pour la phase 3 du programme Réno-Systèmes.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

Luc van der ...

DATE : 4/1/2014

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20219

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 9.1

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-261

RECOMMANDATION :

D'ADJUGER à Céleb Construction Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de l'édicule nord, des murs tympans et des travaux connexes pour la station Laurier (Projet 03.01.04.43 Lot C16) dans le cadre du programme Réno-Infrastructures phase 1, pour un montant de 1 789 000,00 \$ plus taxes applicables de 267 902,75 \$, soit un montant total de 2 056 902,75 \$ toutes taxes incluses et autres conditions mentionnées à l'appel d'offres STM-4785-05-14-21 et dans la soumission déposée par l'Adjudicataire.

ET

D'AUTORISER une réserve pour contingences, telle que spécifiée en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 2 056 902,75 \$ TTI

REQUÉRANT :

GESTION DES PROJETS MAJEURS

Nom : Pierre Vézina

Titre : Directeur principal

DATE : 2014/10/08

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

GESTION DES PROJETS MAJEURS

Nom : Pierre Dauphinais

Titre : Directeur exécutif

DATE : 14/10/17

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le programme Réno-Infrastructures vise essentiellement le maintien des infrastructures du réseau de métro. Le programme inclut principalement des travaux de réfection des éléments architecturaux et structuraux ainsi que des travaux de remplacement des équipements de mécanique et d'électricité.

Les travaux visés par la présente recommandation touchent la réfection de l'édicule nord et des murs tympans de la station Laurier, dont notamment le remplacement et la réparation de finis muraux et de plancher, la démolition et la reconstruction de la dalle structurale et des escaliers fixes de l'édicule nord, la réparation de béton endommagé et de parements de tympan, la réfection du système d'éclairage, des appareils et des alimentations, le remplacement de la distribution électrique ainsi que la réfection de la tuyauterie de drainage.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

9.1

OBJET : Bureau de Projets Infrastructures Métro – Réno-Infrastructures phase 1 – Adjudication d'un contrat Appel d'offres STM-4785-05-14-21 – Projet 03.01.04.43 Lot C16 – Laurier – Réfection de l'édicule nord, murs tympan et travaux connexes

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées : N/A
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 19
Nombre de soumissions déposées : 7

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes : Photos

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Un avis de parution de l'appel d'offres a été publié le 4 août 2014 dans le quotidien « Le journal de Montréal ». Les documents d'appel d'offres ont été publiés le 4 août 2014 par voie électronique dans « SÉAO ». Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 17 septembre 2014.

Dix-neuf (19) entreprises se sont procuré le document d'appel d'offres et sept (7) d'entre elles ont présenté une soumission. Six (6) soumissions reçues ont été jugées recevables et conformes.

Il est recommandé d'adjuger le contrat à Céleb Construction Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 789 000,00 \$, avant taxes et contingences.

L'estimation de contrôle réalisée par la firme Macogep pour ces travaux de réfection de l'édicule nord, des murs tympan et des travaux connexes de la station Laurier, avant taxes et contingences de réalisation, est de 1 657 011,25 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

PRÉPARÉ PAR : Division Approvisionnement projets et construction, Chaîne d'approvisionnement

Sarah Bédard Giulione
Nom : Sarah Bédard Giulione
Titre : Administratrice de contrats

DATE : 2014/10/20

SERVICE : Chaîne d'approvisionnement

Line Boucher

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 2014/10/20

SOMMAIRE EXÉCUTIF

3.1

OBJET : Bureau de Projets Infrastructures Métro – Réno-Infrastructures phase 1 – Adjudication d'un contrat Appel d'offres STM-4785-05-14-21 – Projet 03.01.04.43 Lot C16 – Laurier – Réfection de l'édicule nord, murs tympans et travaux connexes

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	547150			
Ordre interne	210443			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-121			
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	2 056 902,75 \$	\$	\$	2 056 902,75 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de novembre 2014 à août 2015

	2014	2015	2015 et suivantes***	TOTAL
(A) Base**	89 450,00 \$	1 699 550,00 \$	0,00 \$	1 789 000,00 \$
(B) TPS	4 472,50 \$	84 977,50 \$	0,00 \$	89 450,00 \$
(C) TVQ	8 922,64 \$	169 530,11 \$	0,00 \$	178 452,75 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	102 845,14 \$	1 954 057,61 \$	0,00 \$	2 056 902,75 \$
(E) Retours TPS et TVQ	10 075,92 \$	191 442,41 \$	0,00 \$	201 518,33 \$
(F) Montant net (D-E)	92 769,22 \$	1 762 615,20 \$	0,00 \$	1 855 384,42 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention : Le programme Réno-Infrastructures phase I a été confirmé admissible à une subvention maximale de 75 % conformément au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes le 25 novembre 2013.

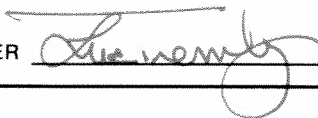
Financement : Le présent contrat visant la réfection de l'édicule nord, des murs tympans et des travaux connexes pour la station Laurier fait partie intégrante de l'enveloppe globale du règlement d'emprunt R-121 correspondant au programme Réno-Infrastructures phase I dont l'autorisation a été accordée par le Conseil d'administration de la STM à sa séance du 30 juin 2010 (CA-2010-197) et par le MAMROT le 21 novembre 2011 (AM 270884).

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 4-11-2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 10.1

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-262

RECOMMANDATION :

D'INSTITUER le régime d'emprunts 2015, permettant à la Société d'emprunter à long terme du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, dans le cadre des projets financés par règlements d'emprunt, selon les limites et caractéristiques énoncées dans le projet de résolution joint à la présente recommandation.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT :
Trésorerie

Nom : Jean-François Plante
Titre : Gestionnaire de la trésorerie

DATE : 15 oct 2014

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
Finances et contrôle

Nom : Luc Tremblay
Titre : Trésorier et Directeur exécutif

DATE : 15-10-2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Un régime d'emprunts est institué afin de prévoir le financement des dépenses d'investissements prévues au programme de financement.

Le programme de financement a été mis à jour dans le cadre de la préparation du PTI 2015 – 2016 – 2017, pour tenir compte des besoins futur en matière de financement et de refinancement.

Il est donc proposé d'adopter une nouvelle résolution instituant un régime d'emprunts afin d'assurer, au cours de l'année 2015, la réalisation des transactions financières optimales nécessaires au financement des dépenses d'investissements.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

10-1

OBJET : Institution du régime d'emprunt 2015.

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Suite à des discussions avec des représentants du ministère des Finances, il a été recommandé, compte tenu des besoins en matière de financement dans les années à venir et de la flexibilité qui serait requise afin de profiter rapidement des propositions provenant du marché en temps opportun, de mettre en place un régime d'emprunts.

Ce premier régime fut institué le 8 juillet 2009 (CA-2009-197). Il a par la suite été modifié annuellement afin de permettre le financement des besoins établis lors de la préparation des Programmes triennal d'immobilisations. Le dernier régime a été institué le 2 octobre 2013 (CA-2013-297) et prévoyait des emprunts de 688,7 M\$ pour financer les dépenses d'investissements prévues au programme de financement 2014 - 2016.

Comme il est prévu de financer par emprunt plus de 502,6 M\$ d'investissements, que des refinancements de 7,8 M\$ sont prévus en 2015, les besoins en financement d'ici le 31 décembre 2015 se composent donc comme suit :

Report de 2014	91,0 M\$
Programme d'emprunt 2015	411,6 M\$
<u>Refinancement prévu en 2015</u>	<u>7,8 M\$</u>
Total à prévoir au régime	510,4 M\$

De ce montant, un maximum de 299,3 M\$, soit la portion subventionnée par le ministère des Transports, sera financé auprès de Financement Québec et le solde sera financé auprès de la Ville de Montréal.

Le solde des règlements d'emprunts autorisés pouvant faire l'objet d'un financement ou d'un refinancement, est de 4 621 361 004 \$ en date du 30 septembre 2014 (annexe 1). Bien entendu, les termes et conditions de chacun des emprunts seront soumis à l'approbation du ministre des Finances conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA **Finances le 23 octobre 2014**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

Solde d'autorisation des règlements d'emprunts (annexe 1);
Projet de résolution instituant le régime d'emprunt 2015 (annexe 2).

PRÉPARÉ PAR :

Trésorerie

DATE : 15 oct 2014

Nom : Jean-François Plante

Titre : Gestionnaire de la trésorerie

SERVICE :

Budget et investissements

DATE : 15 oct 2014

Nom : Alain Fraser

Titre : Trésorier adjoint et Directeur

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

10.1

OBJET :

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVG*	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVG	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

DATE : 15 oct. 2014.

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 11.1

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-263


RECOMMANDATION :

IL EST RECOMMANDÉ D'APPROUVER LA MODIFICATION DE PARCOURS DE LA LIGNE 22 NOTRE-DAME EN DIRECTION EST ET OUEST AFIN D'AMÉLIORER LA FLUIDITÉ ET LA PONCTUALITÉ DANS LE SECTEUR DU PONT-TUNNEL L.-H.-LAFONTAINE.

CETTE MODIFICATION DE PARCOURS SERA EN VIGUEUR LE 30 MARS 2015.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 0 \$ TTI

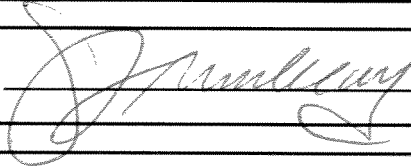
REQUÉRANT :


DATE : 15/10/14
Nom : MARC BÉLANGER
Titre : DIRECTEUR - PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
DES RÉSEAUX

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :


DATE : 15/10/2014
Nom : DENISE VAILLANCOURT
Titre : DIRECTRICE EXÉCUTIVE

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :



EXPOSÉ DU BESOIN :

La ligne 22 Notre-Dame dessert les usagers sur l'axe Notre-Dame entre les rue Georges-V et Dickson, et se rend jusqu'au métro L'assomption, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Sur son trajet, la ligne effectue un décroché afin de desservir les usagers travaillant à la SAQ, sur la rue Tellier. Le trajet de la ligne 22 emprunte la rue Tellier en direction Ouest pour son parcours en direction Est et Ouest (voir Annexe B et C). La rue Tellier sert aussi d'accès au pont-tunnel L.-H.-Lafontaine en direction Ouest. Il y a beaucoup de congestion sur Tellier en direction Ouest, notamment en pointe de l'après-midi, ce qui nuit à l'efficacité du service de la ligne 22.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : DEV2014-09 Modification de parcours de la ligne 22 Notre-Dame en direction Est et Ouest

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Démarche

Nous projetons de modifier le parcours de la ligne 22 afin d'emprunter la rue Tellier entre des Futailles et Boucherville et d'abandonner la boucle de retournement à l'ouest ainsi que l'utilisation de la rue Curatteau. Ainsi, la fluidité et la ponctualité de la ligne seront améliorées sans avoir un impact important pour la clientèle. De plus, les travailleurs de la SAQ auront le même niveau de service.

Le parcours alternatif a été testé au cours des dernières semaines. Un détour et des interventions aux arrêts touchés ont été faits afin de voir l'impact sur la clientèle et la fluidité de la ligne. Un arrêt a été relocalisé et un arrêt annulé. Ces deux arrêts sont à 100 et 200 mètres d'un arrêt existant, ce qui respecte les critères d'accessibilité au réseau. Ce changement affecte, en moyenne, 5 descendants par jour.

Solution proposée

Après quelques semaines d'essai en déroutage, il est donc proposé d'accepter cette modification de parcours afin d'améliorer le service offert aux usagers de la ligne 22 tout en maintenant un arrêt dans chaque direction pour les travailleurs de la SAQ sur la rue Tellier.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LES EFFORTS ONT ÉTÉ FAITS POUR MAINTENIR UN SERVICE D'AUTOBUS FIABLE, SÉCURITAIRE ET ACCESSIBLE À TOUTE LA POPULATION.


LISTE DES ANNEXES

Annexe A : Description du parcours
Annexe B : Modification du parcours – direction Est
Annexe C : Modification du parcours – direction Ouest
Annexe D : Lettre aux élus

PRÉPARÉ PAR :

 DATE : 15/10/14
Nom : PHILIPPE PARENTEAU
Titre : CONSEILLER – GESTION DES RÉSEAUX

SERVICE :

 DATE : 15/10/14
Nom : ALAIN LABELLE
Titre : CHEF DE DIVISION – GESTION DES RÉSEAUX

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : DEV2014-09 Modification de parcours de la ligne 22 Notre-Dame en direction Est et Ouest

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : _____

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE : RECOMMANDATION

DEV2014-09 Modification de parcours de la ligne 22 Notre-Dame en direction Est et Ouest « ANNEXE A »

Direction Est

▲ L'Assomption / Station Assomption / via L'Assomption / D Chauveau / D Dickson / G Notre-Dame / G Des Futailles / D Tellier / D De Boucherville / G Notre-Dame / G Georges V / □ Georges V / Dubuisson

Direction Ouest

▲ Georges V / Dubuisson / via Georges V / G Dubuisson / G Hector / D Notre-Dame / D Des Futailles / D Tellier / D De Boucherville / D Notre-Dame / D Dickson / G De Marseille / D L'Assomption / □ L'Assomption / Station Assomption

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 11.2

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-264

RECOMMANDATION :

IL EST RECOMMANDÉ DE METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX SERVICES DE TAXIS COLLECTIFS AUX GARES ANJOU ET RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (TRAIN MASCOUCHE) DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014 AU 10 AVRIL 2015 (INCLUS).

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT :

Division - Planification des réseaux et du service

 DATE : 27/10/2014

Nom : MICHEL TREMBLAY

Titre : Chef de division - Planification des réseaux et du service

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Planification, marketing et communications

 DATE : 27/10/2014

Nom : DENISE VAILLANCOURT

Titre : Directrice exécutive

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

La mise en service du train Mascouche (train de l'est) sera effective le 1^{er} décembre 2014. Dans le cadre de sa mise en place, une étude d'opportunités pour la desserte des gares situées à Montréal a été effectuée. Suite aux analyses, plusieurs mesures de bonification au réseau ont été envisagées à court terme afin de répondre à la demande en déplacements issue des arrondissements de l'est de l'île.

Ces mesures sont nécessaires afin d'offrir une accessibilité aux gares pour les clients du réseau STM de l'est de l'île désirant utiliser le nouveau service de train. Dans la plupart des cas, les résidents ou travailleurs des secteurs identifiés ne disposent pas de lignes d'autobus permettant un rabattement efficace aux gares.

Dans le cas du secteur en développement Faubourg Pointe-aux-Prairies (1800 logements à terme seront construits), une seule ligne d'autobus (183-Gouin est), à plus de 500 mètres des résidences, assure un service avec une fréquence de 60 minutes vers la gare Rivière-des-Prairies qui se trouve à proximité.

Pour la gare Anjou, le secteur résidentiel enclavé au nord de la gare ainsi que le parc industriel Anjou à proximité au Sud ne disposent pas de lignes autobus STM permettant un accès à la gare du train Mascouche. Toutefois, compte tenu du volume de déplacements anticipés, la solution autobus a été écartée à court terme. D'autre part, dans le cas de Faubourg Pointe-aux-Prairies le réseau routier ne permet pas le passage d'autobus réguliers.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : DEV2014-10 - Mise en place de nouveaux services de taxis collectifs aux gares Anjou et Rivière-des-Prairies (train Mascouche)

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Aussi, dès le lundi 1^{er} décembre et jusqu'au 10 avril 2015, **nous recommandons la mise en place de trois nouveaux services de taxis collectifs** en lien avec les gares Anjou et Rivière des Prairies (RDP). Une autre recommandation au CA sera effectuée pour l'ensemble des dessertes de taxis collectifs de l'île (comprenant ces trois nouvelles dessertes) à la date d'échéance du contrat actuel en avril prochain.

Les caractéristiques des trois dessertes par taxi sont les suivantes :

- 1) **Le taxi Faubourg Pointe-aux-Prairies (PAP)** assurera une liaison entre le secteur résidentiel de Faubourg PAP et la gare de train RDP. En option, le matin (pour certains départs), le service permettra de rejoindre le premier arrêt de la ligne 49 (direction ouest).
- 2) **Le taxi Gare Anjou – Résidences RDP** facilitera la liaison entre le secteur résidentiel à Rivière-des-Prairies et la gare de train Anjou.
- 3) **Le taxi Gare Anjou – Parc industriel Anjou** aidera à établir un lien entre la gare Anjou et le parc industriel Anjou pour les travailleurs.

Les services seront sur appel en période de pointe du matin et d'après-midi du lundi au vendredi. Les courses seront synchronisées avec l'horaire des trains, toutefois une réservation avant le départ/arrivée souhaité du train sera obligatoire 40 minutes à l'avance. De plus, il n'y a aucun parcours prédéfini entre les arrêts et les gares.

Près de 2000 courses de taxi par an sont anticipées pour cette période : 550 courses pour la gare Rivière-des-Prairies et 1400 courses pour la gare Anjou.

Évidemment, l'adéquation de la demande et du niveau de service, ainsi que la satisfaction de la clientèle feront l'objet d'un suivi serré.

CONSULTATIONS :

Le surintendant et les chefs d'opérations du centre de transport Anjou ont été informés.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A : Illustration des paramètres de service des dessertes par taxi.

ANNEXE B : Sommaire des consultations

PRÉPARÉ PAR :
PLANIFICATION DES RÉSEAUX ET DU SERVICE

Notte

DATE : 27/10/2014

Nom : OLIVIER NOTTE

Titre : Conseiller - Développement des réseaux

SERVICE :
PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX

Marc Bélanger

DATE : 27/10/2014

Nom : MARC BÉLANGER

Titre : Directeur

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : DEV2014-10 - Mise en place de nouveaux services de taxis collectifs aux gares Anjou et Rivière-des-Prairies (train Mascouche)

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 12.1

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-265

RECOMMANDATION :

AUTORISER une entente entre la STM, les AOT partenaires OPUS et Communauto, dont l'objet est de permettre à Communauto d'utiliser la carte OPUS comme identifiant pour l'ensemble de sa flotte automobile distribuée sur ses deux services, à savoir Communauto (en autopartage) et Auto-mobilité (pour les véhicules en libre-service).

D'AUTORISER la Direction exécutive – Affaires juridiques à rédiger l'entente à intervenir entre les parties selon des termes substantiellement conformes à ceux inclus à la présente recommandation.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 0.00 \$ TTI

REQUÉRANT :

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

 DATE : 16/10/14

Nom : Isabelle St-Louis
Titre : Directrice Vente et perception et revenus voyageurs

 DATE : 16-10-2014

Nom : Luc Tremblay
Titre : Directeur exécutif, Finances et Contrôle

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Entre l'automne 2012 et l'automne 2014, un projet pilote a été mené entre la STM, le RTC et Communauto afin de permettre à celle-ci d'utiliser la carte OPUS comme identifiant sur ses véhicules (CA-2012-250, CA-2013-211 et CA-2014-029).

Ce projet pilote a permis à la STM et à ses partenaires OPUS d'évaluer l'impact d'une telle initiative sur leurs opérations. Un bilan de Communauto quant au projet pilote a été déposé à la STM et à ses partenaires, démontrant notamment que l'utilisation de la carte OPUS par Communauto n'a aucun impact négatif sur les activités d'exploitation de la STM et du RTC. Communauto est un partenaire du cocktail transport et l'autopartage offre une complémentarité au TC et améliore globalement l'expérience client.

En conséquence, les partenaires OPUS (STM, AMT, RTC, RTL, STL, STLévis et AQTIM) se sont entendus sur une collaboration à plus long terme avec Communauto, lui permettant d'utiliser la carte OPUS comme identifiant pour l'ensemble de sa flotte en autopartage Communauto et en libre service Auto-mobilité.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Entente d'utilisation de la carte OPUS comme identifiant sur les véhicules Communauto.

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Dans le cadre de l'entente, Communauto poursuivra l'intégration des lecteurs de cartes à puce amorcé pendant la période du projet pilote sur l'ensemble de sa flotte d'autos (essence, électriques et hybrides), permettant ainsi une migration vers un système plus moderne où la carte OPUS servira d'identifiant pour le client.

Ce lecteur sert uniquement d'identifiant pour l'abonné et il n'est pas possible pour Communauto d'accéder aux données cryptées sur la carte.

L'entente à intervenir entre la STM, les AOT partenaires OPUS et Communauto inclura les modalités et conditions suivantes :

- L'entente sera d'une durée de deux (2) ans (le partenariat sera réévalué au terme de cette période);
- Communauto devra verser à la STM une somme forfaitaire de 10,000\$ par année, toutes taxes incluses pour l'utilisation de la Carte OPUS – laquelle somme sera redistribuée aux AOT au prorata d'une clé de partage qui sera définie ultérieurement;
- Communauto s'engage à fournir à la STM certaines données sur l'utilisation du service Auto-Mobile;
- La STM, les AOT partenaires OPUS et Communauto s'engagent à collaborer à divers niveaux dans le cadre du projet, notamment :
 - Élaboration de sondages auprès de la clientèle de Communauto quant au service d'identifiant OPUS;
 - Échange de visibilité portant sur le projet et le TC en général (autocollants OPUS sur les voitures, bannières sur les sites web, etc...);
 - Mise sur pied d'un groupe de travail multipartite (AOT/Communauto) sur le développement du projet.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Travailler en partenariat avec les autres acteurs du développement durable à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

 DATE : 16/10/2014

Nom : Robert Girard
Titre : Conseiller corporatif

SERVICE :

 DATE : 17/10/14

Nom : Isabelle St-Louis
Titre : Directrice Vente et perception et revenus voyageurs

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Entente d'utilisation de la carte OPUS comme identifiant sur les véhicules Communauto.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 12.2

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-266

RECOMMANDATION :

IL EST RECOMMANDÉ :

D'APPROUVER le projet de convention d'aide financière à intervenir entre le gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Transports, et la Société de transport de Montréal (STM) concernant le programme de maintien du patrimoine immobilier du métro «Programme Réno-Stations - phase 2».

D'AUTORISER le président du conseil d'administration et la secrétaire générale de la STM à signer la convention d'aide financière concernant l'aide financière du programme Réno-Stations - phase 2 pour un montant maximum de 56 737 000\$.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT :

Linda Lebrun DATE : 16/10/2014

Nom : Linda Lebrun
Titre : Directrice projets spéciaux

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Luc Tremblay DATE : 16/10/2014

Nom : Luc Tremblay
Titre : Directeur exécutif Finances et contrôle et trésorier

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

Luc Tremblay DATE : _____

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le programme Réno-Stations - phase 2 vise la réfection des infrastructures du réseau du métro, la restauration d'œuvres d'art, l'amélioration de l'accessibilité des stations, le remplacement et l'amélioration de l'éclairage en station et la réfection des systèmes d'alarme incendie. Le budget du programme est de 75 649 000\$ et est financé via le règlement d'emprunt R-027-2, tel que modifié. La phase 2 s'est réalisée entre 2005 et 2014. Ce programme est admissible à une subvention en vertu du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) pouvant atteindre 75% des dépenses admissibles, soit un maximum de 56 737 000\$. L'autorisation de subvention du MTQ a été obtenue le 22 mars 2007.

Tel que mentionné, dans les modalités du programme d'aide et dans la lettre d'autorisation de subvention du MTQ, une entente est requise afin de définir la nature des dépenses admissibles et de préciser les exigences et modalités de suivis particuliers attribuables à la réalisation de ce programme.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Convention d'aide financière – «Programme Réno-Stations - phase 2»

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

La STM a fait une demande de subvention au MTQ afin que ce dernier contribue au financement du programme «Réno-Stations - phase 2 à hauteur de 75% des dépenses admissibles du programme de 75 649 000\$.

Le MTQ a accordé le 22 mars 2007 à la STM une contribution maximale de 56 737 000\$ taxes nettes et frais financiers inclus représentant 75% des dépenses admissibles. Cette subvention sera versée sur la base d'un service de la dette d'une durée de dix (10) ans. Cette autorisation est rétroactive à 2005 afin de couvrir les travaux urgents réalisés en 2005 et 2006. La réalisation du programme constitue un projet majeur. À ce titre, les dépenses associées aux frais incidents sont limitées au plafond prévu au programme d'aide soit 18% du coût total du projet avant taxes et frais financiers.

Une entente devait être convenue afin de définir la nature des dépenses admissibles et de préciser les exigences et modalités de suivis particuliers attribuables à la réalisation de ce projet majeur.

Cette convention d'aide a été inspirée de celle qui avait été faites pour le programme Réno-Systèmes - phase 2 et qui sert de modèle pour les programmes ou projet dont la réalisation est jugée comme un projet majeur.

Plusieurs séances de travail ont eu lieu avec des représentants du MTQ et de la STM afin de conclure cette entente, laquelle est jugée satisfaisante et vous est recommandée pour approbation.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA **comité des finances du 23 octobre 2014**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

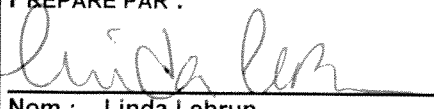
N/A

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Convention d'aide financière no 100887

Annexe 2 : Lettre d'autorisation de subvention finale du MTQ

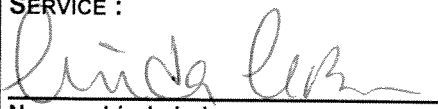
PRÉPARÉ PAR :



 Nom : Linda Lebrun

DATE : 16/10/2014

SERVICE :



 Nom : Linda Lebrun

DATE : 16/10/2014

Titre : Directeur Projets spéciaux

Titre : Directeur Projets spéciaux

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

12.2

OBJET : Convention d'aide financière – «Programme Réno-Stations-phase 2»

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus que 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5 etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2013	2014	2015 et suivantes***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2015, indiquer le total des années 2015 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : 

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 12.3

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-267

RECOMMANDATION :

D'APPROUVER l'entente à intervenir avec l'Agence métropolitaine de transport («AMT»), permettant à celle-ci de construire un sentier piétonnier situé en partie sur la propriété de la STM adjacent à la station de métro Vendôme, soit sur le lot 4 145 095 du cadastre du Québec et adjacent à la propriété du Centre universitaire de santé McGill («CUSM») au 5252 Boulevard de Maisonneuve Ouest. Ce sentier est prévu dans le cadre du plan de mesures transitoires recommandées pour permettre l'accès à la gare Vendôme et au CUSM à partir du boulevard de Maisonneuve Ouest.

Cette entente est en vigueur jusqu'à ce que le 2^e édicule et le lien piétonnier devant être construits sur le lot 4 139 925 du cadastre du Québec soient opérationnels. Les frais de réalisation des travaux sont à la charge de l'AMT. L'entretien et la responsabilité du sentier piétonnier seront à la charge de l'AMT pendant la durée de celle-ci.

D'AUTORISER les signataires à approuver toute modification au projet d'entente non incompatible avec l'objet de la présente recommandation.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$

REQUÉRANT :

DATE : 14/10/23

Nom : Roger Vandal

Titre : Chef de division Études techniques

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

DATE : 2014-10-24

Nom : François Chamberland

Titre : Directeur exécutif - Services techniques

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Une demande a été faite à la STM et l'AMT par le CUSM pour développer avec eux un lien piétonnier permettant l'accès direct au transport en commun pour les futurs utilisateurs du Campus Glen, situé au sud de la station de métro Vendôme. La solution retenue est la construction d'un nouvel édicule directement à l'est de la boucle d'autobus, et le lien piétonnier à l'ouest de l'édicule permettant le raccordement des futurs bâtiments du CUSM vers l'est.

Compte tenu de l'augmentation d'achalandage généré par l'implantation du CUSM au campus Glen et dans l'attente de la construction d'un deuxième édicule, des mesures transitoires seront mises en place pour gérer les flux de voyageurs à l'intérieur de l'édicule existant, ce qui inclut la construction d'un sentier piétonnier à l'ouest de la station sur la propriété de la STM, reliant le boulevard de Maisonneuve à l'édicule nord-ouest de la gare Vendôme et au campus Glen.

Il est donc requis d'approuver l'entente décrivant les termes et conditions, les exigences et contraintes, les responsabilités pendant les travaux et lors de l'exploitation du sentier piétonnier, ainsi que le partage des coûts entre la STM et l'AMT.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

12.3

OBJET : Entente avec l'Agence métropolitaine de transport pour la construction d'un sentier piétonnier à l'ouest de la station de métro Vendôme dans le cadre de mesures transitoires.

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Historique :

En attente de la construction du nouvel édicule et du lien piétonnier du côté est de la station de métro Vendôme, la construction d'un sentier piétonnier permettra transitoirement à la clientèle arrivant en bus ou à pied d'accéder à la Gare Vendôme et au Campus Glenn jusqu'au boulevard de Maisonneuve Ouest sans devoir passer par la station de métro.

Ce lien empruntera en majeure partie le terrain de la STM adjacent au bâtiment 5252 boulevard de Maisonneuve Ouest, appartenant au CUSM, et se raccordera à la Gare Vendôme de l'AMT.

Solution proposée :

L'entente négociée décrit les termes et conditions, les exigences et contraintes, les responsabilités durant et post travaux, liées à la construction du sentier piétonnier sur le terrain de la STM. De plus, elle prévoit la définition des conditions d'exploitation, ainsi que le partage des coûts liant l'AMT et la STM.

Les frais de réalisation des travaux pour l'implantation du sentier piétonnier construit en majeure partie sur le terrain de la STM sont à la charge de l'AMT. L'AMT assume les coûts d'entretien et la responsabilité du sentier piétonnier jusqu'à ce que le 2^e édicule et le nouveau lien piétonnier à l'est de la station de métro soient construits et opérationnels. Il n'y a donc aucun coût pour la STM découlant de cette entente.

Une autre entente sera à convenir pour la solution permanente (construction d'un nouvel édicule et d'un lien piétonnier) définissant les termes et conditions de raccordement, incluant les exigences et contraintes liées à un raccordement au réseau du métro, ainsi que le partage des droits de propriété, des coûts entre l'AMT, le CUSM et la STM.

L'entente qui en découlera sera présentée à une séance ultérieure du conseil d'administration pour approbation.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

Plan indiquant l'emplacement du sentier piétonnier

PRÉPARÉ PAR :

Oldine Etienne

DATE : 14/10/23

Nom : Oldine Étienne

Titre : Coordonnateur de projets

SERVICE :

Roger Vandal

DATE : 14/10/23

Nom : Roger Vandal

Titre : Chef de Division Études techniques

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Entente avec l'Agence métropolitaine de transport pour la construction d'un sentier piétonnier à l'ouest de la station de métro Vendôme dans le cadre de mesures transitoires.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

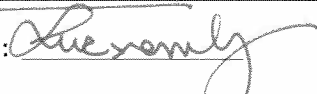
	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : SUBVENTION DU MTQ QUI FINANCE À 100% LES TRAVAUX

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :



LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 14.1

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-269

RECOMMANDATION :

- D'AUTORISER LA DIRECTION EXÉCUTIVE - BUS À PROCÉDER À LA MISE AU RANCART EN 2015 DE TREIZE (13) MINIBUS DU TRANSPORT ADAPTÉ (TA);

- DONT L'ÂGE, AU 31 DÉCEMBRE 2015, EST SUPÉRIEUR OU ÉGAL À L'ÂGE ÉCONOMIQUEMENT RENTABLE;
- OU DE TOUT AUTRE MINIBUS DONT LES COÛTS DE RÉPARATION POUR LE MAINTIEN EN SERVICE NE SERAIENT PAS ÉCONOMIQUEMENT RENTABLES

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : **0 \$ TTI**

REQUÉRANT :

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Nom : Luc Mercier

Titre : Directeur Entretien Bus intérimaire

DATE : 15/10/2014

Nom : Renée Amilcar

Titre : Directrice exécutive - Bus

DATE : 16/01/2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le plan 2015 de gestion du parc de minibus TA demande le maintien du parc à son niveau actuel, soit quatre-vingt-six (86) minibus actifs. L'acquisition en 2015 de treize (13) minibus du TA dans le cadre des achats approuvés (CA-2011-176) implique une mise au rancart (retrait du service actif) du même nombre de minibus. Le choix de ces minibus se fera parmi ceux dont l'âge au 31 décembre 2015 aura dépassé l'âge économique (minibus acquis en 2008) et ceux dont les coûts de réparation pour le maintien en service ne sont pas économiquement rentables.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

14.1

OBJET : Mise au rancart de treize (13) minibus TA

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Mise au rancart de treize (13) minibus TA:

Le plan de gestion du parc compte maintenir en 2015 un parc de 86 minibus actifs pour les besoins du Transport adapté.

Recommandation relative à la mise au rancart des minibus du TA:

En tenant compte des achats approuvés pour 2015 (CA-2011-176), nous recommandons la mise au rancart en 2015 de treize (13) minibus TA. La mise au rancart se fera parmi des minibus en fin de vie utile ou de tout autre minibus dont les coûts de réparation pour le maintien en service ne seraient pas économiquement rentables.

Le choix des minibus mis au rancart vise à réduire les coûts d'entretien du parc de minibus.

Disposition des minibus mis au rancart

La disposition (vente) des treize (13) minibus du TA est un processus indépendant de cette mise au rancart. Elle devrait avoir lieu au courant de 2015 et 2016, mais avant de procéder, la STM évaluera et proposera si requis les meilleures pratiques en matière de disposition sans pour autant en retarder la mise au rancart.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)


DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

S/O

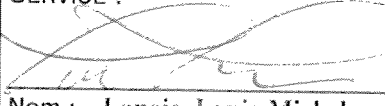
LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :


Nom : Salvator Birikundavyi
Titre : Analyste principal – Gestion du parc

DATE : 2014-10-15

SERVICE :


Nom : Lanoie, Louis-Michel
Titre : Surintendant – Gestion du parc

DATE : 14/10/15

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

14.1

OBJET : Mise au rancart de treize (13) minibus TA

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

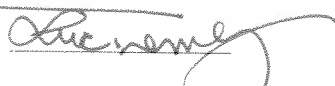
	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :



LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 14.2

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-270

RECOMMANDATION :

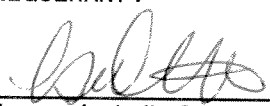
D'AUTORISER LA CRÉATION D'UN TITRE SPÉCIAL : « MARATHON » PERMETTANT L'UTILISATION ILLIMITÉE DES SERVICES D'AUTOBUS ET DE MÉTRO DE LA SOCIÉTÉ À L'EXCEPTION DE LA NAVETTE 747, DESSERVANT L'AÉROPORT DE MONTRÉAL, POUR LA JOURNÉE DU MARATHON DE MONTRÉAL, LE 20 SEPTEMBRE 2015.

D'AUTORISER LA FIXATION DU TARIF POUR LE TITRE SPÉCIAL « MARATHON » AU MONTANT DE 4,00\$, POUR LES TITRES ACQUIS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT À SIGNER AVEC « LE FESTIVAL DE LA SANTÉ INC. » (ORGANISATEUR DU MARATHON DE MONTRÉAL), ET AU TARIF DU TITRE 2 PASSAGES POUR LES TITRES DESTINÉS AUX ACCOMPAGNATEURS ET AUX BÉNÉVOLES.

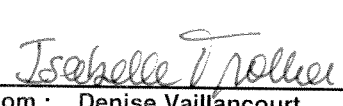
D'AUTORISER LA DIRECTION EXÉCUTIVE AFFAIRES JURIDIQUES À RÉDIGER UNE ENTENTE DE PARTENARIAT SUBSTANTIUELLEMENT CONFORME AUX TERMES ET CONDITIONS ÉNONCÉS DANS LA PRÉSENTE RECOMMANDATION.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

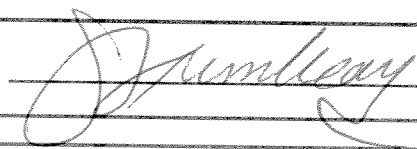
REQUÉRANT :


DATE : 15/10/14
Nom : Isabelle Ouellet
Titre : Chef de division – Stratégie, marketing et analyse

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :


DATE : 15-10-2014
Nom : Denise Vaillancourt
Titre : Directrice exécutive - PMC

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :



EXPOSÉ DU BESOIN :

Lors de grands événements, la STM met tout en œuvre pour que chaque client ait en sa possession un titre de transport valide pour toute la durée de l'événement afin de limiter les ventes de titres aux stations d'entrée ainsi qu'aux stations de retour alors que l'affluence est concentrée et que la capacité de vente est moindre.

Le Marathon de Montréal attirera, le 20 septembre 2015, approximativement 35 000 coureurs avec son lot d'accompagnateurs qui convergeront vers certaines stations identifiées par le promoteur de l'événement.

Le partenaire « Le Festival de la santé inc. » et la STM s'engagent à faire la promotion pour la vente du titre de transport dans ses divers outils de communication.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Titre Marathon 2015

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

En 2014, à la demande de la direction exploitation des stations, un titre Marathon a été créé afin d'améliorer la fluidité aux stations. Ce titre, qui a grandement amélioré les opérations lors de la journée de l'événement, était vendu à la station Bonaventure les journées précédant le Marathon. Le partenaire avait fait la promotion de ce titre auprès des participants, ce qui a grandement amélioré la notoriété de celui-ci.

Pour 2015, suite à des discussions avec le partenaire de l'événement et afin de poursuivre l'optimisation de la fluidité dans les stations, nous proposons que le partenaire se procure des titres Marathon et les offre systématiquement à tous les coureurs de 12 ans et plus.

Ce titre spécial «Marathon» permettra des déplacements illimités pendant la journée du Marathon, le 20 septembre 2015. Le titre, valide de l'ouverture du métro jusqu'à 23h59 sera pré-chargé sur des cartes à puce occasionnelles (CPO) aux couleurs de l'événement et permettra, si nécessaire, la validation visuelle du titre au retour de l'évènement. Le titre, inclus aux frais d'inscription des coureurs, sera vendu à l'organisateur du Marathon de Montréal au tarif de 4,00\$ plus taxes, pour un total de 4,60\$.

Au-delà de l'achat par le partenaire des titres de transport, ce dernier et la STM s'engagent à faire la promotion du titre auprès de la clientèle du Marathon. Une entente de partenariat sera élaborée et inclura un échange de visibilité (courriel dédié, réseau STM, site Web partenaire, etc.) d'une valeur estimée à environ 100 000 \$.

En jumelant l'achat du titre à l'inscription du Marathon, il est possible de réduire le prix unitaire de chaque titre vendu puisque la diffusion du titre en est élargie à l'ensemble des inscriptions. Ce montant avantageux pour le client tient compte des revenus anticipés des déplacements réels prévus lors de l'événement. Ces revenus anticipés sont calculés à partir du comportement d'achat des années antérieures et assurent les revenus clients qui auraient été générés par cet événement sans la création d'un titre spécial.

En raison de la tarification avantageuse, il est proposé de limiter la durée de validité du titre à la journée de l'événement seulement, soit le 20 septembre 2015, ce qui permettra de s'assurer que les titres «Marathon» ne pourront être utilisés par la suite et n'entreront donc pas en compétition avec le titre 1 jour/24h régulier. Aussi, par égard à la tarification, l'utilisation de la navette desservant l'aéroport de Montréal, la «747», ne sera pas permise avec le titre Marathon mais l'entrée aux stations à Laval et Longueuil le sera.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL (Comité GPP, comités du conseil d'administration)


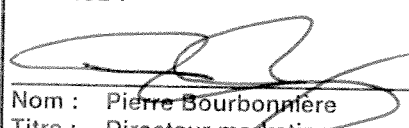
GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :  Nom : Kim Mc Donough Titre : Conseillère corporative	DATE : 15 octobre 2014	SERVICE :  Nom : Pierre Bourbonnière Titre : Directeur marketing	DATE : 15 OCT 2014
---	------------------------	--	--------------------

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Titre Marathon 2015

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :



LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 14.3

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-271

RECOMMANDATION :

1 conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (L.R.Q. c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, de nommer Madame Marie-Claude Léonard, directrice – exploitation des stations, à titre de membre nommé par la STM pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN), en remplacement de Monsieur Dominique Lemay. Les administrateurs seront dorénavant les suivants :

Mesdames Céline Desmarteau, Sylvie Tremblay, Pascale Dionne, Angèle Dubé et Marie-Claude Léonard, ainsi que messieurs Alain Brière, Luc Tremblay; le directeur général étant membre d'office et président de ce comité;

2. que cette nomination entre en vigueur dès l'adoption de la présente nomination et demeure en force jusqu'au **15 mars 2015** inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration.

3. la présente résolution modifie la résolution CA-2014-091 adoptée le 2 avril 2014.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT :

Service des Régimes de retraite

 DATE : 14.10.2014.

Nom : Isabelle Poissant
Titre : Directrice

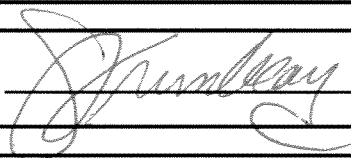
DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Ressources humaines et services partagés

 DATE : 14/10/2014

Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :



EXPOSÉ DU BESOIN :

Suite au départ de M. Dominique Lemay de la STM et de la vacance ainsi créée au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN), il y a lieu de procéder à son remplacement au sein dudit Comité.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

14.3

OBJET : Remplacement d'une personne nommée par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN)

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Considérant que le départ de M. Dominique Lemay de la STM laisse un poste vacant au sein du Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN);

Considérant qu'il est pertinent que la Société désigne un nouveau membre pour remplacer M. Lemay au sein dudit Comité.

Considérant que le mandat des personnes nommées par la Société pour siéger au Comité du régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN) prend fin le 15 mars 2015;

Pour ces motifs, nous requérons :

La nomination de Mme Marie-Claude Léonard, directrice – exploitation des stations, à titre de membre nommé par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN), en remplacement de M. Dominique Lemay, effective dès son adoption et jusqu'au 15 mars 2015.

Le tout tel que proposé dans la présente recommandation.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :



DATE : 14/10/2014

Nom : Lyne Claude
Titre : Conseillère juridique

SERVICE :

Service des Régimes de retraite



DATE : 14/10/2014

Nom : Isabelle Poissant
Titre : Directrice

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Remplacement d'une personne nommée par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN)

INFORMATIONS FINANCIÈRES				
Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER _____ DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



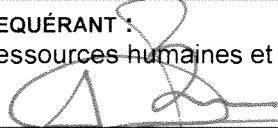
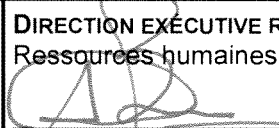
À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	Article de l'ordre du jour no : <u>14.4</u>
	Assemblée du : <u>5 novembre 2014</u>
	Résolution no : <u>CA-2014-272</u>


RECOMMANDATION :

- conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q. c. R-15.1) et à la réglementation adoptée par la Société en cette matière, de nommer Madame Isabelle Poissant, directrice du Service des Régimes de retraite, comme administratrice du Régime de retraite des employés désignés de la Société de transport de Montréal, en remplacement de Monsieur Jacques Fontaine. Les administrateurs seront dorénavant les suivants :

Messieurs Luc Tremblay, Alain Brière et Madame Isabelle Poissant.
- que cette nomination entre en vigueur à compter de la date de la présente résolution et demeure en force jusqu'au 15 mars 2015 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration.
- la présente résolution modifie la résolution CA-2012-065 adoptée le 7 mars 2012.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT : Ressources humaines et services partagés  DATE : <u>14/10/2014</u> Nom : Alain Brière Titre : Directeur exécutif	DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE : Ressources humaines et services partagés  DATE : <u>14/10/2014</u> Nom : Alain Brière Titre : Directeur exécutif
--	--

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Suite au départ à la retraite de Monsieur Jacques Fontaine, il y a lieu de procéder à son remplacement.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

14-4

OBJET : Remplacement d'un administrateur pour le Régime de retraite des employés désignés de la Société de transport de Montréal.

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Suite au départ à la retraite de Monsieur Jacques Fontaine, il y a lieu de procéder à son remplacement.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

Service des régimes de retraite

Nom : Lyné Claude

Titre : Conseillère juridique

DATE : 14/10/2014

SERVICE :

Service des régimes de retraite

Nom : Isabelle Poissant

Titre : Directrice

DATE : 14/10/2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Remplacement d'un administrateur pour le Régime de retraite des employés désignés de la Société de transport de Montréal.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____


	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :



LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 14.5

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-273

RECOMMANDATION :

1. de nommer Madame Isabelle Poissant, directrice du Service des Régimes de retraite, comme administratrice du Programme d'allocations après retraite de la Société de transport de Montréal, en remplacement de Monsieur Jacques Fontaine. Les administrateurs seront dorénavant les suivants :

Messieurs Luc Tremblay, Alain Brière et Madame Isabelle Poissant.

2. que cette nomination entre en vigueur à compter de la date de la présente résolution et demeure en force jusqu'au 15 mars 2015 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration.
3. la présente résolution modifie la résolution CA-2012-066 adoptée le 7 mars 2012.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT :
Ressources humaines et services partagés


Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif

DATE : 31/10/2014

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
Ressources humaines et services partagés


Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif

DATE : 31/10/2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Suite au départ à la retraite de Monsieur Jacques Fontaine, il y a lieu de procéder à son remplacement.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Remplacement d'un administrateur pour le Programme d'allocations après retraite de la Société de transport de Montréal.

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Suite au départ à la retraite de Monsieur Jacques Fontaine, il y a lieu de procéder à son remplacement.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :
Service des régimes de retraite

Nom : Lyne Claude
Titre : Conseillère juridique
DATE : 14/10/2014

SERVICE :
Service des régimes de retraite

Nom : Isabelle Poissant
Titre : Directrice
DATE : 14/11/2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Remplacement d'un administrateur pour le Programme d'allocations après retraite de la Société de transport de Montréal.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :



LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	Article de l'ordre du jour no : <u>14.6</u>
	Assemblée du : <u>5 novembre 2014</u>
	Résolution no : <u>CA-2014-274</u>

RECOMMANDATION :

IL EST RECOMMANDÉ :

D'ADOPTER LA POLITIQUE CORPORATIVE SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES (PC 1.17)

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT : <u>Josée Tremblay</u>	DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE : <u>Luc Tremblay</u>
GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES _____ DATE : <u>16/10/2014</u>	FINANCES ET CONTRÔLE _____ DATE : <u>16-10-2014</u>
Nom : JOSÉE TREMBLAY	Nom : Luc Tremblay
Titre : Gestionnaire corporatif, amélioration continue et gestion intégrée des risques	Titre : Directeur exécutif et trésorier

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : Josée Tremblay

EXPOSÉ DU BESOIN :

En adoptant son Plan stratégique 2020, la Société de transport de Montréal a entrepris une démarche structurée en gestion intégrée des risques dont la mission première est de sensibiliser et d'obtenir l'engagement des diverses entités de l'entreprise à une saine gestion des risques et au renforcement de la performance en fonction des cibles établies. L'adoption de la Politique corporative de gestion intégrée des risques est essentielle au succès de la démarche d'intégration.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

14.6

OBJET : ADOPTER LA POLITIQUE CORPORATIVE SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES (PC 1.17)

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Les activités de la STM l'exposent à un large éventail de risques pouvant affecter sa capacité à atteindre sa mission, ses objectifs et porter atteinte à sa réputation.

L'objectif poursuivi par la direction en matière de gestion des différents risques consiste à protéger la Société contre les risques stratégiques, opérationnels et financiers tout en optimisant ses processus. Une gestion rigoureuse et efficace favorise l'atteinte des objectifs en priorisant les risques significatifs, en anticipant et répondant aux besoins du conseil d'administration et de la direction.

La politique établit un encadrement formel concernant la gestion intégrée des risques. L'approche adoptée vise à prendre des décisions éclairées dans l'intérêt de l'organisation en identifiant, en évaluant, en atténuant et en communiquant les enjeux importants liés aux risques. Elle vise à faire le passage entre une approche où les risques sont gérés en cloisonnement par ses différents secteurs d'affaires vers une autre plus globalisante où les décisions sont prises en fonction de l'interdépendance entre ceux-ci.

La mise en œuvre de la gestion intégrée des risques au sein de l'entreprise a commencé en 2012, par la mise sur pied d'une équipe dédiée au sein de la direction Planification stratégique et innovations. En 2013, la STM a identifié et évalué ses principaux risques d'affaires ce qui lui a permis de recommander des contrôles et des stratégies pour réduire ces risques.

Grâce à cette démarche la STM a une approche globale structurée et concertée ce qui lui permet d'optimiser les processus de contrôle pour atteindre une meilleure performance.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA **Comité de vérification, 18 sept. 2014**

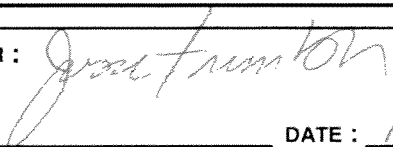
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

La politique s'inscrit dans un processus de bonne gouvernance en développement durable puisque l'approche proposée comprend des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :



DATE : 16/10/2014

Nom : Josée Tremblay
Titre : Gestionnaire corporatif, amélioration continue et gestion intégrée des risques

SERVICE :



DATE : 16/09/2014

Nom : Céline Desmarreau
Titre : Directrice principale, Planification stratégique

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET :

<i>INFORMATIONS FINANCIÈRES</i>				
Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

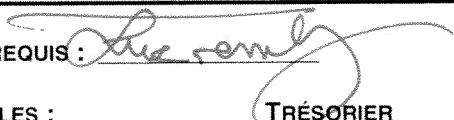
	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :



LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général

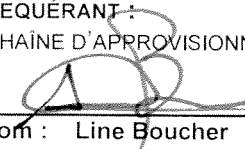
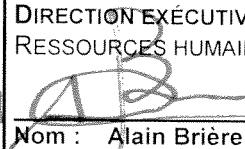


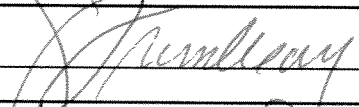
À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	Article de l'ordre du jour no : <u>14.7</u>
	Assemblée du : <u>5 novembre 2014</u>
	Résolution no : <u>CA-2014-275</u>

RECOMMANDATION :

D'AUTORISER la vente de quarante-deux (42) carcasses d'autobus à plancher surbaissé de première génération (APS1), à l'entreprise JEAN RACINE, pour un prix de vente de 101 262,00 \$, plus la taxe sur les produits et services (TPS) de 5 063,10 \$, pour un prix de vente total de 106 325,10 \$, le tout conformément aux termes et conditions prévus à l'appel de propositions STM-4783-05-14-61 et au projet d'entente.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 0 \$ TTI

REQUÉRANT : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT  Nom : Line Boucher Titre : Directrice DATE : <u>16/10/2014</u>	DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE : RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS  Nom : Alain Brière Titre : Directeur exécutif DATE : <u>16/10/2014</u>
--	--

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

La STM base sa politique de remplacement de ses autobus urbains sur une vie utile de seize (16) ans, telle qu'acceptée par le ministère des Transports du Québec (MTQ), pour fin de subvention. La moyenne d'âge des autobus mis au rancart doit être égale ou supérieure à seize (16) ans, conformément aux modalités du programme d'aide du MTQ.

Cette moyenne d'âge, pour les quarante-deux (42) autobus APS1, a été atteinte en janvier 2014. La STM a donc démarré le processus de disposition des véhicules, dont la mise au rancart a été autorisée par le conseil d'administration lors de la séance tenue le 2 octobre 2013 (Résolution CA-2013-293).

Il est essentiel pour la STM de procéder à la disposition de ces quarante-deux (42) autobus au moment de leur arrêt de service, afin d'éviter l'encombrement des espaces de stationnement et d'éventuelles dépenses de location de terrains réservés à cet effet.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

14.7

OBJET : STM-4783-05-14-61 (Appel de propositions sur invitation)
Disposition de carcasses d'autobus à plancher surbaissé

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

La démarche d'appel de propositions :

Un appel de propositions a été envoyé à trois (3) entreprises, le 23 juillet 2014. Les offres des proposants ont été ouvertes publiquement le 13 août 2014.

Le marché :

L'appel de propositions était destiné à des entreprises œuvrant dans les secteurs du démantèlement et du recyclage de métaux. Les proposants devaient être détenteurs des documents suivants, afin de répondre aux conditions d'admissibilité :

- Licence de commerçant et recycleur de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- Certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Analyse des propositions :

Les trois (3) entreprises qui avaient reçu l'appel de propositions ont déposé une offre. Deux (2) d'entre elles sont détentrices des documents ci-haut mentionnés. Il est recommandé d'accepter l'offre du plus haut proposant conforme aux conditions du document d'appel de propositions STM-4783-05-14-61, soit l'entreprise JEAN RACINE.

Estimation :

Les quarante-deux (42) autobus APS1 étant considérés comme des carcasses destinées au marché du recyclage, l'estimation de la valeur marchande a été produite à l'aide du prix de la tonne métrique d'acier. Le poids d'un autobus de type APS1 étant d'environ douze (12) tonnes, nous avons estimé obtenir un prix de 2 400,00 \$ hors taxes, pour chaque autobus (prix moyen de la tonne métrique d'acier en 2014 : 200,00 \$ la tonne. Source : RECYC-QUÉBEC).

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP : N/A

Comité du CA : N/A


DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :


La disposition des autobus cadre avec l'approche basée sur la hiérarchie des 3RV (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation) établie par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION


Nom : Farid Netiche *pour*
Titre : Acheteur
DATE : 2014-10-16

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT


Nom : Line Boucher *pour*
Titre : Directrice
DATE : 16/10/2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

14.7

OBJET : STM-4783-05-14-61 (Appel de propositions sur invitation)
Disposition de carcasses d'autobus à plancher surbaissé

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	N/A	N/A		
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de N/A à N/A

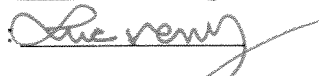
	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS.



LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 14.9

Assemblée du : 5 novembre 2014

Résolution no : CA-2014-277

RECOMMANDATION :

1. de procéder à la nomination de Monsieur Jean-Pierre Reveret pour siéger au comité – Gouvernance, éthique et développement durable à titre de « membre externe occasionnel » durant un mandat d'une durée de 2 années et d'assurer sa participation aux travaux dudit comité conformément aux modalités prévues à l'article 4 de sa charte.
2. de lui verser un jeton de présence pour chacune de ses participations à :
 - une rencontre du comité, jusqu'à concurrence de dix (10) jetons de présence par année;
 - une rencontre d'un sous-comité constitué par le comité, à la condition que ce sous-comité soit composé d'au moins un membre siégeant au conseil d'administration de la Société;
 - une séance de travail extraordinaire, autorisée par le président du comité.
3. que le jeton de présence d'un membre externe occasionnel soit fixé à MILLE DOLLARS (1000 \$).
4. que cette nomination soit effective à compter de ce jour, et ce, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ultérieurement par résolution du conseil d'administration de la Société.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT :

C. Portelance DATE : 20.10.14

Nom : Me CHRISTIAN PORTELANCE

Titre : Secrétaire général adjoint

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

S. Tremblay DATE : 20/10/14

Nom : Me SYLVIE TREMBLAY

Titre : Secrétaire générale

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

S. Tremblay DATE : _____

EXPOSÉ DU BESOIN :

Suite à l'adoption de la charte du comité « Gouvernance, éthique et développement durable » le 18 décembre 2013 prévoyant l'inclusion à son mandat de responsabilités en matière de développement durable, il est souhaitable pour le succès de ses travaux de permettre à ses membres de pouvoir compter sur les conseils d'un membre externe détenant une expertise dans le domaine. Comme les questions de développement durable ne seront probablement pas discutées à chacune des séances, il a été convenu de faire appel à ses services sur une base occasionnelle.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Approuver la nomination d'un « membre externe occasionnel » au comité – Gouvernance, éthique et développement durable

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Conformément à l'article 4 de la charte du comité – Gouvernance, éthique et développement durable qui prévoit la possibilité de nommer un « membre externe occasionnel » participant aux travaux dudit comité lorsque convoqué par son président, il est proposé de nommer Monsieur Jean-Pierre Reveret à ce poste étant donné son expertise dans le domaine du développement durable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

CETTE RECOMMANDATION CONTRIBUE AUX ENGAGEMENTS ÉNONCÉS À LA PC 1.13

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

DATE : 20 oct. 2014

Nom : Sylvain Laliberté

Titre : Conseiller corporatif – Politiques et directives

SERVICE :

DATE : 20.10.14

Nom : Me CHRISTIAN PORTELANCE

Titre : Secrétaire général adjoint

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Nominations d'un « membre externe occasionnel » au comité – Gouvernance, éthique et développement durable.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat:	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus que 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5 etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Inscription au PTI Oui Non

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) Contingences	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) Sous-Total (A+B)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant TTI (C+D+E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(G) Ristourne TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(H) Montant net (F-G)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat s'échelonne sur plus de trois (3) ans, indiquer le total des années 3, 4 et 5, etc. dans la colonne « Année 3 » et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :



LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____ DATE : _____